
COMPAGNIE DU CAMBODGE

RAPPORT ANNUEL 2012

RAPPORT ANNUEL 2012

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Société anonyme au capital de 23 508 870 euros
Siège social : 31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux Cedex – France
Tél. : +33 (0)1 46 96 44 33 / Fax : +33 (0)1 46 96 44 22

www.compagnie-du-cambodge.com
552 073 785 RCS Nanterre

CONSEIL DE SURVEILLANCE

AU 21 MARS 2013

COMTE DE RIBES
PRÉSIDENT

HUBERT FABRI
VICE-PRÉSIDENT

VINCENT BOLLORÉ
REPRÉSENTANT BOLLORÉ PARTICIPATIONS

SÉBASTIEN BOLLORÉ
REPRÉSENTANT PLANTATIONS DES TERRES ROUGES

CÉLINE MERLE-BÉRAL

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER

DIRECTOIRE

AU 21 MARS 2013

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT
PRÉSIDENT

EMMANUEL FOSSORIER
DIRECTEUR

INFORMATION FINANCIÈRE

CÉDRIC DE BAILLIENCOURT
DIRECTEUR FINANCIER
TÉL. : +33 (0)1 46 96 46 73
FAX : +33 (0)1 46 96 48 76

EMMANUEL FOSSORIER
RELATIONS INVESTISSEURS
TÉL. : +33 (0)1 46 96 47 85
FAX : +33 (0)1 46 96 42 38

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Rapport de Gestion	5
Rapport du Directoire	6
Engagement social, sociétal et environnemental	20
Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2013	23
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	24
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	31
États Financiers Consolidés	33
Bilan consolidé	34
Compte de résultat consolidé	36
État du résultat global consolidé	37
Variation de la trésorerie consolidée	38
Variation des capitaux propres consolidés	40
Annexe aux comptes consolidés	41
Notes sur le bilan	50
Notes sur le compte de résultat	69
Autres informations	75
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83
Comptes Annuels	85
Bilan	86
Compte de résultat	88
Annexe aux comptes annuels	89
Notes sur le bilan	89
Notes sur le compte de résultat	93
Informations diverses	94
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	95
Filiales et participations au 31 décembre 2012	96
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	98
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	99
Résolutions	101
Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013	102
Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	103
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	105
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	106
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	107
Attestation du rapport financier annuel	109

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Directoire	6
Engagement social, sociétal et environnemental	20
Rapport du Conseil de surveillance à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2013	23
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société	24
Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	31

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU DIRECTOIRE

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2012

COMPTES CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 730 millions d'euros, contre 39 millions d'euros en 2011, principalement en raison de l'intégration globale du Groupe Havas à compter du 1^{er} septembre 2012.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires progresse de 3 % par rapport à l'exercice 2011.

Le résultat opérationnel de 107 millions d'euros intègre principalement les bons résultats d'Havas et la forte reprise d'activité de Sitarail, après une année 2011 pénalisée par les événements en Côte d'Ivoire.

Le résultat financier 2012 s'établit à 457 millions d'euros et comprend principalement une plus-value de 359 millions d'euros sur la cession de 18,4 % d'Aegis, 109 millions d'euros de plus-value liée à la fusion de Financière du Loch avec Bolloré et -56 millions d'euros de charges liées à l'intégration globale d'Havas.

La part dans le résultat net des entreprises associées de 68 millions d'euros bénéficie de huit mois de résultats d'Havas et des contributions de Société Industrielle et Financière de l'Artois, d'IER et de SAFA Cameroun⁽¹⁾. Elle intègre également une reprise de provisions de 33 millions d'euros, sur les titres Havas.

Le résultat net consolidé s'établit à 528 millions d'euros contre 100 millions d'euros en 2011.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 2 290 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 687 millions d'euros, en raison de la hausse des valeurs boursières des participations et du résultat.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	730	39
Résultat opérationnel	107	3
Résultat financier	457	75
Part dans le résultat net des entreprises associées	68	15
Impôts	(104)	7
RÉSULTAT NET	528	100
dont part du Groupe	354	67

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social est de 286 millions d'euros, contre 29 millions d'euros en 2011, grâce principalement à une plus-value liée à la fusion de Financière du Loch avec Bolloré (232 millions d'euros).

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2012, la trésorerie de la Compagnie du Cambodge s'élève à 298 millions d'euros contre 238 millions d'euros au 31 décembre 2011.

PARTICIPATIONS

FUSION DE FINANCIÈRE DU LOCH DANS BOLLORÉ

La fusion de Financière du Loch dans Bolloré a permis de recevoir, en échange, 3,6 % d'actions Bolloré et de générer une plus-value de cession de 109 millions d'euros dans les comptes de Compagnie du Cambodge.

En août 2012, Financière du Loch avait cédé 18,3 % du capital d'Aegis à Dentsu, réalisant une plus-value de 359 millions d'euros. Au niveau du Groupe Bolloré, la cession représentait 20 % du capital pour 706 millions d'euros, réalisant une plus-value de 387 millions d'euros, et le solde de sa participation, soit 6,4 % a été apporté à l'offre en avril 2013 pour 212 millions d'euros.

HAVAS VIA COMPAGNIE DE PLEUVEN (55,5 %)

À la suite de l'OPRA réalisée en juin 2012, la participation du Groupe Bolloré a été portée de 32,8 % à 37,5 % et s'établit à 36,9 %⁽²⁾, au 31 décembre 2012. Le Conseil du 31 août 2012 a nommé Yannick Bolloré Directeur général délégué d'Havas. À compter du 1^{er} septembre 2012, Havas est intégrée globalement dans les comptes Bolloré.

Les résultats 2012 font apparaître un revenu de 1 778 millions d'euros en 2012, en hausse de 8 % (2,1 % en croissance organique), un résultat opérationnel qui progresse de 12 %, à 219 millions d'euros, et un résultat net part du Groupe en hausse de 5 %, à 126 millions d'euros. Le new business atteint un très fort niveau, à 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre 2012, l'endettement net s'établit à 168 millions d'euros (gearing de 15 %), contre une situation financière nette positive de 44 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En 2012, Havas a simplifié son organisation avec désormais deux divisions : Havas Media Group et Havas Creative Group et a accru sa présence dans le digital (26 % du revenu) et dans les pays émergents.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE (64,2 %)⁽⁴⁾

Le résultat net consolidé de Forestière Équatoriale s'élève à 2,9 millions d'euros, contre une perte de 0,2 million d'euros en 2011. Après une année 2011 marquée par les événements en Côte d'Ivoire, Sitarail, le chemin de fer qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, a réalisé de très bonnes performances en 2012. L'activité est en forte progression, grâce à la hausse significative des volumes transportés notamment pour les hydrocarbures, les conteneurs et les produits céréaliers. Le chiffre d'affaires de Sitarail progresse de 43 %, à 54,8 millions d'euros et le résultat opérationnel s'établit à 3,6 millions d'euros, contre une perte de 0,6 million en 2011.

IER (47,6 %)⁽³⁾

En 2012, IER a réalisé un chiffre d'affaires de 145 millions d'euros. Les résultats positifs reflètent le maintien des volumes d'activité, associé aux efforts menés durant les exercices précédents qui ont permis de retrouver des conditions de rentabilité.

En support à sa nouvelle stratégie dans les solutions liées au stockage d'électricité (bornes, informatique embarqué des Bluecar®), IER consacre 5 % de ses dépenses de développement technologique dans l'innovation, à hauteur de 7,5 millions d'euros (totalement enregistrés en charges sur l'exercice). IER, qui s'est notamment consacré, en 2012, au développement d'Autolib', enregistre des résultats satisfaisants dans ses différentes activités.

L'activité Libre-service et enregistrement a bénéficié d'une activité soutenue dans le domaine des bornes de charge, alors que ses ventes dans l'aérien ont été pénalisées par la crise du secteur.

L'activité Identification automatique a connu une croissance de son activité grâce au gain d'importants projets, notamment dans le secteur de la logistique (Geodis, Savelys...) et à des perspectives de nouveaux marchés RFID dans la distribution.

IER lance, par ailleurs, une borne d'encaissement en libre-service pour la distribution de proximité.

L'activité Contrôle d'accès (Automatic Systems) maintient un fort dynamisme, suite à la réalisation d'importants contrats obtenus dans le domaine des transports publics européens (métros de Bruxelles, Stockholm, Madrid), à un bon niveau d'activité en Amérique du Nord (immeuble Google) et à des débuts prometteurs de commercialisation en Asie. L'ouverture d'une nouvelle unité d'assemblage est prévue à Shanghai en 2013.

(1) Consolidé par intégration globale à compter du 1^{er} novembre 2012.

(2) Dont 29,7 % détenus indirectement par la Compagnie de Pleuven et 7,2 % par Bolloré.

(3) Consolidé par mise en équivalence.

(4) Consolidé par intégration globale.

SAFA (78,5 %) ⁽¹⁾

À la suite du rachat des minoritaires de SAFA, la société est désormais détenue à 100 % par le Groupe Bolloré (dont directement et indirectement à 90,50 % par Compagnie du Cambodge) et comptabilisée en intégration globale dans Compagnie du Cambodge.

SAFA Cameroun est la principale filiale de SAFA. Son chiffre d'affaires 2012 est en baisse de 27 %, à 19,3 millions d'euros, en raison de la baisse des cours du caoutchouc et d'un fléchissement de la production de caoutchouc et d'huile de palme. Le résultat net s'établit à 8,3 millions d'euros après IAS 41, contre 9,9 millions d'euros en 2011.

SOCFIN (EX-SOCFINAL) (11,5 %)

Le Groupe Socfin ⁽⁵⁾ gère 150 000 hectares de plantations en Asie et en Afrique :

- Socfindo, en Indonésie, (48 100 hectares de palmiers et d'hévéas) a réalisé un résultat net de 82 millions d'euros, contre 86 millions d'euros en 2011, grâce à la hausse de la production de caoutchouc et de l'huile de palme qui compense en partie la baisse des cours ;
- Okomu, au Nigeria, (16 400 hectares de palmiers et d'hévéas) : le résultat atteint 17 millions d'euros contre 18 millions d'euros en 2011, avec une production et des rendements très satisfaisants ;
- Socapalm (33 900 hectares de palmiers et d'hévéas) et Ferme Suisse (unité de raffinage) au Cameroun : le résultat net s'établit à 6 millions d'euros, contre 13 millions d'euros en 2011, en raison d'un retard dans la production d'huile de palme ;
- Lac et Salala, au Liberia, (18 600 hectares d'hévéas) : le résultat net est en retrait, à 10 millions d'euros, contre 14 millions d'euros en 2011, en raison de la baisse des cours et de la concurrence à l'achat du caoutchouc dans l'activité de raffinage ;
- SOGB, en Côte d'Ivoire, (23 000 hectares de palmiers et d'hévéas) : le résultat net s'établit à 23 millions d'euros, contre 47 millions d'euros en 2011, en raison de la baisse des cours du caoutchouc et de l'instauration d'une nouvelle taxe sur les exportations.

Par ailleurs, le Groupe Socfin a entrepris la création de 12 000 hectares de plantations d'hévéas au Cambodge dont 4 100 ont déjà été plantés, la replantation de 5 000 hectares de palmiers en République démocratique du Congo et de 3 100 hectares de palmiers au Sierra Leone (nouvelle plantation de 12 000 hectares).

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 285 636 204,26 euros ; il vous est proposé de l'affecter de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	285 636 204,26
Report à nouveau antérieur	264 548 497,74
Bénéfice distribuable	550 184 702,00
Dividendes	26 867 280,00
Au compte « Report à nouveau »	523 317 422,00

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 48 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant

(50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 20 juin 2013.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	143,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	80,04	55,97	55,97

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2^o et 3^o du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Le délai légal de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur mise en paiement.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale sont reversés à l'État.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense ou charge non déductible du résultat fiscal en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été engagée par la société.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

Principaux actionnaires ou groupes d'actionnaires au 31 décembre 2012 :

	% du capital
Plantations des Terres Rouges	61,82
Compagnie des Glénans	22,05
Bolloré	10,00
Financière du Champ de Mars	5,00
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,02
Sous-total Groupe Bolloré	98,89
Public	1,11
TOTAL	100

Le nombre des droits de vote est identique à celui des actions.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire, autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'actionnaires inscrits au nominatif pur est de 31, celui inscrit au nominatif administré s'élevant à 187 (*source : CM-CIC Securities*).

Au 31 décembre 2012, aucune action inscrite au nominatif pur n'était nantie. Les salariés du Groupe ne détiennent aucun pourcentage du capital de la société au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(5) Données sociales avant retraitement IFRS. Non consolidées dans les comptes de la Compagnie du Cambodge.

RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Moyenne mensuelle (en euros)



(en euros)

Cours au 31 décembre 2011	2 720,00
Cours au 31 décembre 2012	4 200,00
Cours au 1 ^{er} mars 2013	4 378,00

Au 1^{er} mars 2013, la capitalisation boursière de la Compagnie du Cambodge s'élève à 2 450,5 millions d'euros.

PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les participations correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations en 2012		Total de la participation et du contrôle au 31/12/2012	
	% en capital	% en droits de vote	% en capital	% en droits de vote
Société Industrielle et Financière de l'Artois	78,55	78,55	78,55	78,55

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES

Néant.

PRISES DE CONTRÔLE

Les chiffres indiqués ci-dessous concernant les prises de contrôle correspondent au pourcentage de détention le plus élevé atteint au cours de l'année.

Société	Participations indirectes acquises en 2012	Contrôle au 31/12/2012
	% de droits de vote	% en droits de vote
146 & Compagnie ⁽¹⁾	100,00	100,00
Absolut Reality ⁽¹⁾⁽²⁾	95,00	95,00
Affiperf ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
BETC ⁽¹⁾	99,99	99,99
BETC Digital ⁽¹⁾	100,00	100,00
Dynaxium ⁽¹⁾⁽²⁾	99,00	99,00
Euromedia ⁽¹⁾	100,00	100,00
Financière de Longchamp ⁽¹⁾	100,00	100,00
H ⁽¹⁾	100,00	100,00
HA Pôle Ressources Humaines ⁽¹⁾	92,84	92,84
Havas ⁽¹⁾	31,70	29,70
Havas 04 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas 05 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas 06 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas 08 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas 10 ⁽¹⁾	58,00	58,00
Havas 11 ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
Havas 12 ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
Havas 14 ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
Havas 360 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Digital Media ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Édition ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Event ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Finances Services SNC ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Incentive ⁽¹⁾	99,80	99,80
Havas IT ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Life Paris ⁽¹⁾	99,98	99,98
Havas Media France ⁽¹⁾	99,99	99,99
Havas Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Productions ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Publishing Services ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas RH ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Sports Entertainment ⁽¹⁾	100,00	100,00
Havas Worldwide Paris ⁽¹⁾	99,13	99,13
Havas Worldwide Russia Holding ⁽¹⁾	100,00	100,00
Health4Brands Paris ⁽¹⁾	100,00	100,00
Hercule ⁽¹⁾	100,00	100,00
Intercorporate ⁽¹⁾	100,00	100,00

RAPPORT DE GESTION

Société	Participations indirectes acquises en 2012	Contrôle au 31/12/2012
	% de droits de vote	% en droits de vote
La-Bo ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
Leg ⁽¹⁾	100,00	100,00
L'Événementiel France ⁽¹⁾	99,00	99,00
LNE ⁽¹⁾	99,97	99,97
Longchamp Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Martine Flinois et Associés ⁽¹⁾	71,00	71,00
Mediactif ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
OPCI de la Seine et de l'Ourcq ⁽¹⁾	100,00	100,00
Providence ⁽¹⁾⁽²⁾	99,88	99,88
Rita ⁽¹⁾	100,00	100,00
Russia Communication ⁽¹⁾	50,99	50,99
SAFA	–	78,55
Save Ferris Production ⁽¹⁾	51,01	51,01
Socialyse ⁽¹⁾	100,00	100,00
The Hours France ⁽¹⁾	100,00	100,00
The Hours Publishing ⁽¹⁾	100,00	100,00
UMT ⁽¹⁾	100,00	100,00
Upside ⁽¹⁾	100,00	100,00
W & Cie ⁽¹⁾	58,80	58,80
W One ⁽¹⁾	100,00	100,00
Walter ⁽¹⁾⁽²⁾	100,00	100,00
Xavier Guillon Conseil ⁽¹⁾	70,00	70,00

(1) Étant précisé que le Groupe Bolloré qui consolide désormais Havas et ses filiales par intégration globale, conformément à la norme IAS 27, après la nomination de Yannick Bolloré en tant que Directeur général délégué d'Havas :

(i) ne détient que 37,05 % du capital à l'issue de l'opération initiée par Havas de rachat de ses propres actions en vue de leur annulation et ne détenait que 43,66 % des droits de vote lors de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Havas du 10 mai 2012 ; et

(ii) ne détenait que 43,66 % des droits de vote lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Havas du 10 mai 2012, antérieure à l'opération initiée par Havas de rachat de ses propres actions en vue de leur annulation, et qui a eu pour conséquence de porter la participation du Groupe Bolloré de 32,70 % à 37,05 % du capital d'Havas.

(2) Société non intégrée dans le périmètre de consolidation Havas.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS À L'ARTICLE L. 225-88 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-88 du Code de commerce, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du même Code et conclus au cours de l'exercice et des exercices écoulés après avoir été régulièrement autorisés par votre Conseil de surveillance.

CHARTRE INTERNE SUR LA TYPOLOGIE DES CONVENTIONS

En séance du 21 mars 2013, le Conseil de surveillance appelé à procéder à un examen des propositions afférentes aux conventions réglementées émises par l'Autorité des marchés financiers (recommandation AMF n° 2012-05 – les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées – publiée le 2 juillet 2012) a arrêté une charte interne de qualification des conventions dont les termes sont ci-après littéralement reproduits :

Charte interne de qualification des conventions

Dans le cadre de la réglementation instituée par les articles L. 225-38 à L. 225-43, R. 225-30 à R. 225-32 et R. 225-34-1 du Code de commerce et de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers n° 2012-05 – Les Assemblées d'actionnaires des sociétés cotées – publiée le 2 juillet 2012, le Conseil d'administration, en séance du 21 mars 2013 a décidé d'établir une

typologie des conventions, qui de par leur caractère et leurs conditions, ne sont soumises à aucune formalité.

Sont considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales et de ce fait ne sont soumises à aucune formalité :

- facturations de Bolloré SA à d'autres sociétés du Groupe relatives à des prestations notamment d'assistance administrative ou de gestion ;
- facturations de toutes les sociétés du Groupe relatives à des cessions d'actifs dans un plafond de 1,5 million d'euros par opération ;
- options ou autorisations diligentes dans le cadre d'un régime fiscal de Groupe (convention d'intégration fiscale) ;
- cessions de titres d'importance mineure ayant un caractère purement administratif ou cessions de titres dans le cadre de reclassement de titres intervenant entre la société et des personnes physiques ou personnes morales (ayant des liens avec la société, tels que définis à l'article L. 225-86 du Code de commerce) dans la limite du plafond de 500 000 euros par opération, les opérations portant sur des titres cotés devant être réalisées à un prix correspondant à une moyenne des cotations des 20 dernières séances de Bourse ;
- transferts entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance d'un nombre de titres égal à celui fixé pour l'exercice des fonctions de mandataire social de la société émettrice des titres transférés ;
- opérations de gestion de trésorerie et/ou de prêts/emprunts dès lors que l'opération est faite au taux de marché avec un différentiel maximum de 0,50 %.

JETONS DE PRÉSENCE

Le montant global maximum des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil de surveillance à ses membres a été fixé par l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 à la somme de 23 477 euros jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

La répartition de jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil de surveillance, par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions d'administrateurs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 31 décembre 2012 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prises de participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de surveillance et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Le Directoire est composé de deux membres au moins, nommés par le Conseil de surveillance qui, sous cette réserve, en fixe le nombre comme il l'entend et conformément à la loi. La durée de leurs fonctions est de trois années. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de 75 ans et plus. Tout membre du Directoire en fonction, venant à dépasser cet âge, est réputé démissionnaire d'office.

Les membres du Directoire sont toujours rééligibles sous réserve des cas de cessation des fonctions de membre du Directoire prévus par la loi et de l'application de la limite d'âge fixée ci-dessus.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Directoire, en particulier émission ou rachat d'actions

Se reporter au paragraphe « Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité ».

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ (ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Délégation de compétence consentie au Directoire d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (1^{re} résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros Montant nominal des valeurs constituant des titres d'emprunt ne pourra excéder 200 000 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (2^e résolution) Les augmentations de capital ne pourront dépasser 7 700 000 euros Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de pouvoir consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (3^e résolution) Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)
Délégation de compétence consentie au Directoire d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2011 (4^e résolution) 1 % du capital Validité autorisation : vingt-six mois à compter de la date de l'Assemblée générale extraordinaire (jusqu'au 10 août 2013)

Il n'a pas été fait usage de ces délégations de compétence au cours de l'exercice 2012.

RAPPORT DE GESTION

PROPOSITION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013 DE RECONDUIRE LES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire, qui se réunira le 6 juin 2013 à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire, de consentir une délégation de compétence au Directoire, à l'effet :

- de procéder en une ou plusieurs fois, avec droit préférentiel de souscription, à l'émission de valeurs mobilières ouvrant droit, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières serait limité à 200 millions d'euros et l'augmentation de capital résultant de l'utilisation de cette autorisation ne devrait pas excéder 7,7 millions d'euros ;

- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions ne pourraient avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 7,7 millions d'euros, qui s'imputerait sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital.

La durée de ces autorisations d'une durée de vingt-six mois expirerait le 6 août 2015.

Il sera proposé, en outre, à l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, il sera proposé à l'Assemblée générale extraordinaire de se prononcer sur un projet de résolution tendant à conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

La durée de ces autorisations expirerait le 6 août 2015.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Néant.

MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMTE DE RIBES, Président

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Société Bordelaise Africaine ;
- Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président d'honneur de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Directeur général de la société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;

- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Société Bordelaise Africaine et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil d'administration de Financière Moncey⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Membre du Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président de Redlands Farm Holding ;
- Vice-Président de Financière du Champ de Mars ;
- Administrateur de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, Financière du Champ de Mars, Nord-Sumatra Investissements et SFA ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) au Conseil de SAFA Cameroun⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de PF Représentation aux Conseils de Socfinasia⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ et Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)⁽¹⁾.

HUBERT FABRI⁽²⁾, membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Financière Moncey⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) et Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, SAFA Cameroun⁽¹⁾, Nord-Sumatra Investissements et Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Induservices SA, Palmeraies du Cameroun, Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord-Sumatra Ltd et Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs de Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB) ;
- Administrateur de Palmeraies de Mopoli⁽¹⁾, Okomu Oil Palm Company⁽¹⁾, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Intercultures), Socfinasia⁽¹⁾, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, et Terrasia ;
- Cogérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Représentation au Conseil de Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm)⁽¹⁾.

JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER⁽¹⁾, membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur au Conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

(R)Renouvelé.

(1) Société cotée.

(2) Administrateur indépendant.

Autres fonctions et mandats

- Président-directeur général de Hottinguer Corporate Finance ;
- Membre du Conseil de surveillance de Devanlay SA ;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Hottinguer ;
- Représentant de Banque Hottinguer au Conseil de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur au Conseil de Forestière Équatoriale⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

CÉLINE MERLE-BÉRAL, membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président-directeur général de Rivaud Innovation ;
- Administrateur de Financière Moncey⁽¹⁾, de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Membre du Comité de direction de PUSHTVI ;
- Représentant permanent de Rivaud Innovation aux Conseils de Streampower et de Rivaud Media.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

BOLLORÉ PARTICIPATIONS, membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Représentant permanent : Vincent Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière de l'Odé⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Bordelaise Africaine, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Administrateur de Bolloré Africa Logistics Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, SAFA Cameroun⁽¹⁾, Bolloré Africa Logistics Congo (ex-SDV Congo), SFA.

– *Autres fonctions et mandats*

- Administrateur de Agro Products Investment Company Ltd, Bereby Finances, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Palmeraies du Cameroun (Palmcam), Société Camerounaise de Palmeraies⁽¹⁾ (Socapalm), Société des Caoutchoucs de Grand Bereby⁽¹⁾ (SOGB), Socfinaf⁽¹⁾ (ex-Compagnie Internationale de Cultures), Induservices, Socfin⁽¹⁾ (ex-Socfinal), Socfinasia⁽¹⁾, Socfinde et Terrasia.

PLANTATIONS DES TERRES ROUGES SA, Membre du Conseil de surveillance

Date d'entrée en fonction : 11 juin 2009^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2014

Représentant permanent : Sébastien Bolloré

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Membre du Conseil de surveillance de Cambodge⁽¹⁾.

– *Autres fonctions et mandats*

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

Néant.

DIRECTOIRE**CÉDRIC DE BAILLIENCOURT, Président du Directoire**

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odé⁽¹⁾ ;
- Vice-Président de Bolloré⁽¹⁾ ;
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président des Conseils d'administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾ ;
- Président de Compagnie de Bénodet, Compagnie des Glénans, Compagnie de Tréguennec, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guérolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Kerdévet, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean et Omnium Bolloré ;
- Gérant de Socarfi, et Compagnie de Malestroït ;
- Administrateur de Bolloré⁽¹⁾, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey⁽¹⁾, Omnium Bolloré, Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, Financière de l'Odé⁽¹⁾ et Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de Batscap, Havas⁽¹⁾ et Socotab ; de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) ;
- Membre du Conseil de surveillance de Sofibol.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de surveillance de Vallourec⁽¹⁾ ;

- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de surveillance de la Banque Hottinguer.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– *Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré*

- Président du Conseil d'administration de Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, PTR Finances, SFA ;
- Administrateur de African Investment Company, Champ de Mars Investissements, Financière Nord-Sumatra, Cormoran Participations, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale⁽¹⁾, BB Group, PTR Finances, Plantations des Terres Rouges⁽¹⁾, SFA, Sorebol et Technifin ;
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg SA au Conseil de Participaciones y gestion financiera SA ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord-Sumatra Investissements.

– *Autres fonctions et mandats*

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia⁽¹⁾, Socfinaf (ex-Intercultures)⁽¹⁾, Socfinde, Terrasia, Socfin (ex-Socfinal)⁽¹⁾, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol et Agro Products Investment Company.

(R) Renouvelé.

(1) Société cotée.

RAPPORT DE GESTION

EMMANUEL FOSSORIER, Membre du Directoire

Date d'entrée en fonction : 10 juin 2011^(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés françaises

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge⁽¹⁾ ;
- Président-directeur général de Société Anonyme Forestière et Agricole ;
- Président de Compagnie de Dinan, Financière de l'Île Tudy, Financière de Locmaria ;
- Administrateur de Société Anonyme Forestière et Agricole ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge aux Conseils de Société Industrielle et Financière de l'Artois⁽¹⁾, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, de Compagnie des Tramways de Rouen et de Société Bordelaise Africaine.

– Autres fonctions et mandats

Néant.

Fonctions et mandats exercés dans des sociétés étrangères

– Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de BB Group, African Investment Company SA, PTR Finances SA, SFA. SA ;
 - Représentant permanent de SFA. SA au Conseil de CormoranParticipations SA.
- Autres fonctions et mandats
Néant.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Des comptes rendus des délibérations des Conseils de surveillance des 15 décembre 2008, 9 avril 2009, 31 août 2010 et 21 mars 2013, appelés à se prononcer sur les pratiques en matière de gouvernement d'entreprises sont présentés au point II « Informations relatives au gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société.

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2012, par la société, par des sociétés contrôlées par votre société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle votre société, au sens du même article :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	205 075	205 075
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	–	–
TOTAL	205 075	205 075
Cédric de Bailliencourt⁽¹⁾, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	500 218	453 939
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	173 264	–
TOTAL	673 482	453 939
Emmanuel Fossorier, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	109 224	94 046
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	–	–
TOTAL	109 224	94 046

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Comte de Ribes, Président du Conseil de surveillance				
Rémunération fixe	172 720	172 720	172 720	172 720
Rémunération variable	5 000	5 000	5 000	5 000
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	27 355	27 355	27 355	27 355
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	205 075	205 075	205 075	205 075
Cédric de Bailliencourt, Président du Directoire				
Rémunération fixe	341 050	341 050	303 772	303 772
Rémunération variable	115 000 ⁽¹⁾	115 000 ⁽¹⁾	105 000 ⁽¹⁾	105 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	41 441	41 441	42 440	42 440
Avantages en nature	2 727	2 727	2 727	2 727
TOTAL	500 218	500 218	453 939	453 939
Emmanuel Fossorier, membre du Directoire				
Rémunération fixe	103 250	103 250	83 288	83 288
Rémunération variable	3 000 ⁽¹⁾	3 000 ⁽¹⁾	9 000 ⁽¹⁾	9 000 ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	1 213	1 213	-	-
Avantages en nature	1 761	1 761	1 758	1 758
TOTAL	109 224	109 224	94 046	94 046

(1) Partie variable liée aux résultats du Groupe Bolloré.

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2012	Montants versés au cours de l'exercice 2011
Hubert Fabri		
Jetons de présence	26 889	25 686
Autres rémunérations ⁽¹⁾	75 000	85 000
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	3 874	2 516
Céline Merle-Béral		
Jetons de présence	3 355	1 890
Autres rémunérations ⁽²⁾	153 872	130 057
Avantages en nature	2 699	2 198
Bolloré Participations		
Jetons de présence	33 042	31 438
Plantations des Terres Rouges		
Jetons de présence	0	3 355
TOTAL	298 731	282 140

Il est précisé que la détermination de la part variable des rémunérations est basée sur différents critères et objectifs qualitatifs et quantitatifs. Le niveau de réalisation des objectifs défini de manière précise n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(1) En 2011 et 2012, les rémunérations perçues par Hubert Fabri proviennent exclusivement de tantièmes versés par Plantations des Terres Rouges société contrôlée par Bolloré.

(2) En 2012, Céline Merle-Béral perçoit une rémunération en tant que salariée de Bolloré Participations et de Havas dont 123 872 euros en partie fixe et 30 000 euros en partie variable.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Exercice 2012	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Comte de Ribes	6 avril 2007	5 000	148,24
Cédric de Bailliencourt	6 avril 2007	7 160	148,24
Emmanuel Fossorier	6 avril 2007	2 000	148,24
TOTAL		14 160	

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Exercice 2012	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Céline Merle-Béral	6 avril 2007	1 000	148,24
TOTAL		1 000	

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Exercice 2012	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Cédric de Bailliencourt	31 août 2010	1 274	173 264	21 mai 2012	21 mai 2018
TOTAL		1 274	173 264		

Méthode juste valeur : 136 euros.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

ACTIONS GRATUITES DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Néant.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Exercice 2012	Havas 2006	Bolloré 2007
Date d'assemblée	12 juin 2006	7 juin 2006
Date du Conseil d'administration	27 octobre 2006	6 avril 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	23 175 000	1 612 244
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :	1 030 000 ⁽¹⁾	28 000
– Cédric de Bailliencourt		20 000
– Emmanuel Fossorier		2 000
– Comte de Ribes		5 000
– Céline Merle-Béral		1 000
Point de départ d'exercice des options	28 octobre 2009	6 avril 2011
Date d'expiration	27 octobre 2013 ⁽²⁾	6 avril 2012
Prix de souscription (en euros)	3,61 ⁽¹⁾	148,24
Modalités d'exercice		
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	5 020 703	611 230
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	3 567 919	68 000
Nombre d'options de souscription restantes au 31 décembre 2012	14 586 378	0

(1) Suite à la réduction de capital réalisée dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions initiée par Havas SA, le nombre d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le 20 juin 2012.
(2) Pour les résidents français : échéance le 27 octobre 2014.

RAPPORT DE GESTION

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Exercice 2012	Bolloré 2010	Bolloré 2012	
Date d'assemblée	10 juin 2010	10 juin 2010	6 juin 2012
Date du Conseil d'administration	31 août 2010	31 août 2010	10 octobre 2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	247 000	247 000	3 500
Nombre total d'actions gratuites souscrites par les mandataires sociaux :	1 000	1 274	0
– Cédric de Bailliencourt	1 000	1 274	
Point de départ d'exercice des options	8 décembre 2010	21 mai 2012	11 octobre 2012
Date d'expiration	8 décembre 2016	21 mai 2018	11 octobre 2016
Prix de souscription (en euros)	143	136	176
Modalités d'exercice	conservation 2 ans	conservation 2 ans	conservation 2 ans
Nombre d'actions gratuites attribuées	34 600	27 275	3 500
Nombre d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2012	0	0	0

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

Exercice 2012	Havas 2007	Havas 2008
Date d'assemblée	12 juin 2006	8 janvier 2008
Date du Conseil d'administration	27 octobre 2006	8 janvier 2008
Nombre total de BSAAR attribués :	41 968 106	13 780 733
Nombre total de BSAAR attribués aux mandataires sociaux :	1 000 000	220 588
– Cédric de Bailliencourt	0	220 588
Date d'acquisition des BSAAR	19 février 2007	31 mars 2008
Point de départ d'exercice	1 ^{er} décembre 2010	8 février 2012
Date d'expiration	1 ^{er} décembre 2013	8 février 2015
Prix d'acquisition (en euros)	0,34	0,34
Prix d'exercice (en euros)	4,30	3,85
Nombre d'actions souscrites ou acquises au 31 décembre 2012	0	0
Nombre cumulé de BSAAR rachetés	38 622 656	2 026 035
Nombre d'options de BSAAR restants au 31 décembre 2012	3 362 344	12 973 965

Un BSAAR 2007 ou un BSAAR 2008 donne droit de recevoir 1,03 action nouvelle ou existante (contre 1 auparavant). Suite à la réduction de capital réalisée dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions initiée par la société Havas SA, la parité d'exercice a été ajustée le 20 juin 2012, par application du coefficient d'ajustement de 1,03.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Exercice 2012	Nombre total d'options de souscription	Prix moyen pondéré	Plan Bolloré 6 avril 2007
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	Attribuées : 0	NA	0
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	Levées : 0	NA	0

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Exercice 2012	Nombre total d'actions gratuites	Prix moyen pondéré	Plan Bolloré	Plan Bolloré
			31 août 2010	10 octobre 2012
Actions gratuites consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale).	Attribuées : 0	NA	0	0
Actions gratuites détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale).	Levées : 0	NA	0	0

BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR) CONSENTIS AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Exercice 2012	Nombre total d'options de BSAAR	Prix moyen pondéré	Plan Havas	Plan Havas
			19 février 2007	31 mars 2008
BSAAR consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre de BSAAR ainsi consentis est le plus élevé (information globale).	Attribuées : 0	NA	0	0
BSAAR détenus sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, exercés durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur, dont le nombre de BSAAR ainsi émis ou souscrits est le plus élevé (information globale).	Levées : 0	NA	0	0

CONTRAT DE TRAVAIL, RETRAITES SPÉCIFIQUES, INDEMNITÉS DE DÉPART ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Exercice 2012	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Comte de Ribes Président du Conseil de surveillance Date début de mandat : 7 juin 2012 Date fin de mandat : 2015		•		•		•	
Cédric de Bailliencourt Président du Directoire Date début de mandat : 10 juin 2011 Date fin de mandat : 2014		•		•		•		•
Emmanuel Fossorier Membre du Directoire Date début de mandat : 10 juin 2011 Date fin de mandat : 2014		•		•		•		•

RAPPORT DE GESTION

INFORMATION RELATIVE AUX DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L. 441-9.1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2012 du solde des dettes fournisseurs et autres comptes rattachés par date d'échéance et en comparaison le tableau au 31 décembre 2011.

Échéances (J = 31/12/2012) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs			1					1
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer			1					1
Factures non parvenues							81	81
Autres								
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS			1				81	82

Échéances (J = 31/12/2011) (en milliers d'euros)	Dettes échues à la clôture	Échéance à					Hors échéance	Total
		J + 15	Entre J + 16 et J + 30	Entre J + 31 et J + 45	Entre J + 46 et J + 60	Au-delà de J + 60		
Fournisseurs			1					1
Fournisseurs d'immobilisations								
Total à payer			1					1
Factures non parvenues							80	80
Autres								
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES COMPTES RATTACHÉS			1				80	81

ENGAGEMENT SOCIAL, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les données sociales, sociétales et environnementales concernant le Groupe Bolloré sont portées dans le chapitre 17 du document de référence et sont complétées par un tableau de concordance conforme aux obligations de la loi Grenelle II, ainsi que par un rapport développement durable. Un rapport RSE spécifique à la Compagnie du Cambodge sera publié au cours de l'exercice suivant.

DONNÉES SOCIALES

Au 31 décembre 2012, la Compagnie du Cambodge compte 18 823 collaborateurs.

Elle consolide 324 entités juridiques et exerce principalement ses métiers dans le transport (Sitarail), les plantations (SAFA Cameroun). En 2012, elle intègre la totalité des effectifs du Groupe Havas (Havas) soit 15 419 salariés.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Par zone géographique

	France	Europe	Afrique	Asie-Océanie	Amérique	Total
Havas	2 790	4 648	102	2 114	5 765	15 419
Plantations, Holding	1		1 989			1 990
Transport			1 414			1 414
TOTAL	2 791	4 648	3 505	2 114	5 765	18 823
EN POURCENTAGE	14,83	24,69	18,62	11,23	30,63	100,00

Parmi les 18 823 collaborateurs, 2 791 sont localisés en France et 16 032 travaillent dans le reste du monde.

Par type de population

	Hommes	Femmes	CDI	CDD	Total
Havas	6 806	8 613	13 061	2 358	15 419
Plantations, Holding	1 578	412	1 798	192	1 990
Transport	1 316	98	1 154	260	1 414
TOTAL	9 700	9 123	16 013	2 810	18 823
EN POURCENTAGE	51,53	48,47	85,07	14,93	100,00

Par âge

	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus	Total
Havas	5 376	5 820	2 915	1 308	15 419
Plantations, Holding	502	690	559	239	1 990
Transport	309	419	154	532	1 414
TOTAL	6 187	6 929	3 628	2 079	18 823
EN POURCENTAGE	32,87	36,81	19,27	11,04	100,00

RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

En 2012, le nombre total de recrutements est de 5 036 personnes.

Recrutements	Effectifs	%
Contrat à durée indéterminée (CDI)	3 359	66,70
Contrat à durée déterminée (CDD)	1 677	33,30
TOTAL	5 036	100

Le nombre total des départs en 2012 est de 4 819 personnes.

Motifs de départs	Effectifs	%
Démission	2 710	56,24
Licenciement non économique	849	17,62
Autres motifs	765	15,87
Fin de CDD	435	9,03
Retraite	60	1,24
TOTAL	4 819	100

FORMATION

	Hommes	Femmes	Total
Havas	2 754	3 737	6 491
Transport	196	2	198
Plantations, Holding			
TOTAL	2 950	3 739	6 689
EN POURCENTAGE	44,10	55,90	100,00

Parmi les 18 823 collaborateurs présents au 31 décembre 2012, 6 689 (soit 35,54 %) ont bénéficié d'une formation dans l'année.

RAPPORT DE GESTION

TABLEAU D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	Unité de mesure	Données 2012
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	851 069
Consommation d'énergie		
Électricité	MWh	33 206
Fioul pour poids lourds, engins, usine	l	1 531 116
Fioul pour usine (séchoir...)	l	173 298
Fioul et diesel oil pour navires	t	–
Fioul et diesel oil pour locomotives	l	11 873 123
Gaz	m ³	264 637

STRATÉGIE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Havas est la principale société consolidée de la Compagnie du Cambodge et l'un des plus grands groupes mondiaux de publicité, de digital et de conseil en communication.

Le secteur de la communication a une influence importante sur l'ensemble de la société. Il contribue au développement économique des entreprises en construisant la notoriété et l'image de leurs marques dans un contexte de plus en plus mondialisé et concurrentiel.

Les changements profonds opérés par la technologie dans le monde du business, associés à l'émergence d'un consommateur hyperconnecté et hyperinformé de plus en plus puissant, ont totalement révolutionné le paysage de la communication.

Les motivations et attentes des individus évoluent vis-à-vis de la consommation ; la relation entre les marques et leurs consommateurs devient plus fragile. Havas est conscient de sa responsabilité dans ce domaine et se doit d'évaluer sa contribution et d'endosser ses responsabilités face aux impacts directs ou indirects que le Groupe engendre par son fonctionnement et ses activités.

Le Groupe continue à intégrer les enjeux de la responsabilité sociale et sociétale au cœur de ses métiers. Sa stratégie encourage les agences à utiliser la force de leurs idées créatives pour amener des changements positifs.

Pour mener à bien la démarche RSE, quatre engagements de moyens ont été définis. Ils correspondent à des objectifs à court et moyen termes et constituent des prérequis nécessaires à l'application de la politique RSE du Groupe.

LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION EN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS RSE

Au 31 décembre 2012, le réseau RSE était constitué de 123 correspondants répartis dans une cinquantaine de pays et couvrant 100 % des effectifs du Groupe.

La mise en place d'un système d'information environnementale et sociale permettant la collecte d'indicateurs de progrès, leur suivi et le reporting correspondant, Havas a mis en place un logiciel spécialisé en reporting développement durable permettant la collecte décentralisée et la consolidation d'indicateurs extra-financiers.

Le système est aujourd'hui complètement opérationnel et a été déployé pour la troisième fois cette année. Une batterie d'indicateurs a été définie, couvrant l'ensemble des domaines de la RSE et répartis en cinq thèmes : environnement, social, éthique et gouvernance, économie, achats et communication responsables. Certains indicateurs environnementaux sont déployés spécifiquement pour le calcul du bilan carbone de Havas. L'ensemble des indicateurs se réfèrent aux dispositions issues du Grenelle II et aux lignes directrices de la GRI (Global Reporting Initiative) mais aussi à des indicateurs spécifiques liés à l'activité, aux enjeux et au suivi des engagements pris par Havas.

L'IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS LA DÉMARCHÉ DE PROGRÈS D'HAVAS

La démarche du Groupe concernant les achats responsables est en train de se mettre en place. La volonté du Groupe est d'orienter le plus efficacement possible ses agences vers des fournisseurs impliqués dans une démarche responsable.

LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DES SALARIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA COMMUNICATION RESPONSABLE À TRAVERS, NOTAMMENT, DES ACTIONS DE FORMATION

La sensibilisation et la formation des salariés sont des étapes nécessaires pour que la stratégie RSE du Groupe soit diffusée au sein des agences. Ce quatrième engagement de moyens n'a pas encore été amplement mis en place. Il sera renforcé en 2013 et notamment en France.

La politique RSE de Havas est définie par six engagements de progrès qui guident l'ensemble des pratiques relatives à son activité, quels que soient les métiers exercés, tant en France qu'à l'étranger.

Ces six engagements structurent la démarche RSE du Groupe Havas depuis 2009. Ils visent à réduire les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux de notre activité. Le Groupe a ainsi établi des objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre d'ici 2015 pour renforcer sa démarche et motiver ses collaborateurs.

Les six engagements de progrès du Groupe Havas

1. Réduire les impacts environnementaux liés au fonctionnement du Groupe.
2. Réduire les impacts environnementaux liés aux actions de communication.
3. Promouvoir la diversité et intensifier le système de couverture santé-prévoyance à l'international.
4. Renforcer le niveau d'exigences en matière sociale et de droits humains dans les achats de produits et services.
5. Promouvoir la transparence et l'éthique dans la pratique des métiers du Groupe.
6. Promouvoir un modèle de communication plus en phase avec le développement durable.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil de surveillance a pris connaissance et exercé son contrôle sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012 arrêtés par le Directoire.

Il approuve sans réserve ces comptes qui se traduisent par un bénéfice de 285 636 204,26 euros.

Les membres du Conseil de surveillance ont également examiné le rapport de gestion du Directoire sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé et ont donné leur accord sur ses termes.

Votre Conseil de surveillance accepte la proposition d'affectation de résultat établie par le Directoire, à savoir :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	285 636 204,26
Report à nouveau antérieur	264 548 497,74
Bénéfice distribuable	550 184 702,00
Dividendes	26 867 280,00
Au compte « Report à nouveau »	523 317 422,00

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 48 euros par action au nominal de 42 euros.

Les principaux actifs détenus par la Compagnie du Cambodge sont :

	en %
Compagnie de Pleuven	55,52
Financière du Loch	55,50
Forestière Équatoriale	64,22
Rivaud Loisirs Communication	82,29
Société Centrale de Représentation	83,08
Socphipard	77,06
Compagnie des Tramways de Rouen	28,56
Financière Moncey	36,69
IER	47,59
Rivaud Innovation	28,60
Société Anonyme Forestière et Agricole	78,55
SAFA Cameroun	20,32
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	31,50
Financière de l'Odet	19,12
Socfin	11,53

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance a établi un rapport, ci-après annexé, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le Conseil de surveillance donne son accord à ce que le Directoire propose à l'Assemblée générale extraordinaire de renouveler les délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital.

Le Conseil de surveillance donne son accord à la délégation de compétence spéciale donnée au Directoire pour vingt-six mois à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil de surveillance

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance rend compte aux actionnaires dans le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du 21 mars 2013 (i) de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles, services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

COMPOSITION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions statutaires, les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire et le Conseil peut, sous les conditions prévues par la loi, procéder à des nominations provisoires.

Le Conseil doit comprendre trois membres au moins et dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de trois années, et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de six membres : Comte de Ribes (Président du Conseil de surveillance), Hubert Fabri (Vice-Président), Jean-Philippe Hottin-guer, Céline Merle-Béral, Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré) et Plantations des Terres Rouges (représentée par Sébastien Bolloré). Le Conseil de surveillance qui compte une femme parmi ses membres, respecte ainsi le calendrier fixé par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, une information complète sur les membres du Conseil est disponible dans le rapport annuel.

Parmi les six membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 9 avril 2009, et confirmés en séance du 21 mars 2013, Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottin-guer sont qualifiés d'indépendants.

POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Conseil de surveillance, en séance du 10 juin 2011, a renouvelé le mandat du Directoire pour une durée de trois ans et nommé Cédric de Bailliencourt, Président du Directoire et Emmanuel Fossorier, membre du Directoire.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

Toutefois, le Directoire soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, les membres du Conseil de surveillance peuvent être convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président de séance étant prépondérante en cas de partage.

Afin de permettre à un nombre maximal de membres du Conseil d'assister aux séances du Conseil :

- les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre de membres du Conseil ;
- le Conseil de surveillance, en séance du 19 mars 2008, a adopté un règlement intérieur autorisant, à l'exception des opérations visées aux articles L. 232-1 (établissement des comptes annuels et du rapport de gestion) et L. 233-16 (établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe), la participation aux délibérations du Conseil au moyen de la visioconférence.

MISSION DU CONSEIL

Le Conseil de surveillance détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, approuve le projet de rapport du Directoire. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, à l'examen et à l'arrêt des comptes.

ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque membre du Conseil de surveillance afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre du Conseil de surveillance, qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les membres du Conseil de surveillance à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à trois reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 22 mars 2012 (taux de présence : 83 %)

- Activités et résultats ;
- Examen des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2011 ;
- Documents prévisionnels ;
- Autorisation donnée au Directoire d'émettre des cautions, avals et garanties ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

Séance du 7 juin 2012 (taux de présence : 50 %)

- Composition et organisation du Conseil de surveillance.

Séance du 31 août 2012 (taux de présence : 83 %)

- Comptes semestriels consolidés au 30 juin 2012 ;
- Documents prévisionnels ;
- Conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ;
- Répartition des jetons de présence ;
- Évaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil.

Séance du 2 octobre 2012 (taux de présence : 100 %)

- Examen des termes et conditions du projet d'offre volontaire de rachat éventuellement suivie d'une OPR-RO initiée par la société sur les actions de la Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA ;
- Décision du Conseil de surveillance à cet égard.

ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT ET DES MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le Conseil de surveillance, en séance du 31 août 2012 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque membre du Conseil de surveillance aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

La méthode utilisée, comme les années précédentes, est celle de l'auto-évaluation.

Concernant les résultats de l'évaluation, les membres du Conseil de surveillance ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil. Les membres du Conseil ont confirmé la qualité des échanges avec la Direction qui permet une amélioration continue des travaux du Conseil. S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les membres du Conseil de surveillance ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière, et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012 a renouvelé les mandats du Comte de Ribes, d'Hubert Fabri, de Jean-Philippe Hottinguer, de Bolloré Participations (représentée par Vincent Bolloré) et de Plantations des Terres Rouges (représentée par Sébastien Bolloré).

COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil n'a pas de Comités spécialisés, les membres du Conseil de surveillance exerçant collégialement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instaurant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé), les membres du Conseil de surveillance, en séance du 9 avril 2009, ont décidé eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'article L. 823-20 1° du Code de commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odet, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet le 9 avril 2009 est composé de trois administrateurs indépendants,

Olivier Roussel (nommé par le Conseil d'administration de Financière de l'Odet du 30 août 2011 pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013), Alain Moynot et Lucien Vochel (renouvelés par le Conseil d'administration du 10 juin 2010, et ce, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen, avec le concours de l'audit interne, des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde prises pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Alain Moynot assure la Présidence du Comité d'audit.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration en séance du 31 août 2009.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni à trois reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Comité d'audit du 17 janvier 2012 :
 - cartographie des risques,
 - marche du Groupe,
 - calendrier des réunions du Comité et programme prévisionnel ;
- Comité d'audit du 19 mars 2012 :
 - présentation des résultats 2011,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2011,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe, présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées à fin 2011 et du plan d'audit 2012 ;
- Comité d'audit du 30 août 2012 :
 - présentation des résultats du premier semestre 2012,
 - synthèse des travaux des Commissaires aux comptes sur l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2012,
 - suivi de l'activité de l'audit interne Groupe à fin août 2012 et présentation du niveau de contrôle interne des entités auditées.

Le Conseil d'administration en date du 21 mars 2013 a, tout en soulignant l'identité des périmètres de consolidation des sociétés Bolloré et Financière de l'Odet, décidé dans un souci de bonne gouvernance de constituer un Comité d'audit au sein de Bolloré.

Ce Comité sera composé de trois administrateurs indépendants : François Thomazeau, Olivier Roussel et Martine Studer.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La société n'a procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2011 a fixé à 23 477 euros le montant global des jetons de présence que le Conseil peut allouer à ses membres.

Le Conseil du 31 août 2012 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des membres du Conseil de surveillance.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil de surveillance de la société a décidé en séance des 15 décembre 2008, 9 avril 2009, 31 août 2010 et 21 mars 2013 de se référer au « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » élaboré par l'Afep-Medef dont la dernière mise à jour date d'avril 2010.

Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions du code qui ont été écartées sont les suivantes :

Recommandations code Afep-Medef écartées	Pratiques Compagnie du Cambodge – justifications
– L'Afep-Medef recommande l'existence de Comité des rémunérations et de Comité des nominations.	Les attributions de ces comités sont exercées collectivement par les membres du Conseil de surveillance.
– L'Afep-Medef recommande un contenu précis du règlement intérieur du Conseil de surveillance.	Le règlement intérieur a pour seul objet de faciliter la participation matérielle aux séances, les membres du Conseil de surveillance considérant en dehors d'une démarche formalisée, qu'ils disposent d'une information complète préalable à l'examen de toute opération significative.
– Critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance. L'Afep-Medef considère qu'un membre du Conseil de surveillance n'est pas indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de douze ans.	Le critère d'ancienneté de douze ans est écarté, la durée des fonctions d'un membre du Conseil de surveillance ne permettant pas en tant que telle de remettre en cause son indépendance. En effet, le Conseil de surveillance quelle que soit la durée des fonctions des membres du Conseil s'attache à leurs qualités personnelles, leurs expériences et compétences industrielles et financières permettant de donner des avis et des conseils utiles à travers des échanges où chacun peut exprimer sa position.
Il en est de même si le membre du Conseil de surveillance exerce un mandat social dans une société filiale.	L'exercice d'un autre mandat d'administrateur ou membre de Conseil de surveillance dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un membre du Conseil.
– L'Afep-Medef recommande que les membres du Conseil de surveillance détiennent un nombre significatif d'actions.	Cette exigence n'est pas requise eu égard à la structure de l'actionnariat de la société.
– Cumul des mandats. L'Afep-Medef recommande que lorsqu'un membre du Conseil exerce des fonctions exécutives, il ne doit pas en principe accepter plus de quatre autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.	La société applique cette recommandation, considérant toutefois que l'exercice de plusieurs mandats d'administrateur dans des sociétés cotées au sein d'un même groupe, constitue un seul et même mandat. En effet, cette modalité d'application préservant l'objectif assigné à ce principe, s'inscrit dans l'approche retenue par le législateur français pour le calcul des mandats au sein d'un même groupe.
– L'Afep-Medef recommande que les critères de la rémunération variable des mandataires sociaux soient précis et bien préétablis.	Le Conseil applique cette recommandation mais considère que les critères d'octroi des rémunérations variables ne peuvent être divulgués pour des raisons de confidentialité et de secret des affaires s'appliquant aux activités concernées.

MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

La gestion des risques et le contrôle interne au sein du Groupe s'appuient sur le référentiel de l'AMF, publié en janvier 2007 et complété en 2010.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
- et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un dispositif de gestion des risques visant à recenser, analyser et traiter les principaux risques identifiés au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;

- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- un pilotage et une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE : UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ORGANISATIONS DU GROUPE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe. Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels ou d'actions de formation.

LA DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

À cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- au cours du quatrième trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles ;
- une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridique, finance).

BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT À LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La Direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation, y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la Direction des achats, la Direction du contrôle de gestion et la Direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction financière du Groupe chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions ;
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe ;
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du Comité des risques, qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la Direction financière) ;
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'en-cours de crédit à court, moyen et long termes.

FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit au 31 décembre, qui portent à la fois sur les comptes annuels des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

RAPPORT DE GESTION

Processus du reporting financier

Les services de la trésorerie et du contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la Direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Conformément à la définition du cadre de référence de l'AMF, la gestion des risques est un dispositif dynamique de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Selon ce cadre, la gestion des risques recouvre les composantes suivantes :

- un cadre organisationnel comprenant la définition des rôles et responsabilités des acteurs, une politique de gestion des risques et un système d'information permettant la diffusion en interne d'informations relatives aux risques ;
- un processus de gestion des risques comprenant trois étapes : l'identification, l'analyse et le traitement des risques ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques faisant l'objet d'une surveillance et d'une revue régulière.

LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE RÉPONDANT À CES RISQUES

GESTION DES RISQUES

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. En ce qui concerne la gestion des sinistres, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative. Enfin, les modalités de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière approfondie par le Comité des risques.

Les principaux risques auxquels le Groupe est soumis sont développés dans le chapitre « Facteurs de risques » du document de référence.

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

Principaux risques concernant le Groupe

Certains risques financiers sont de nature à impacter les résultats du Groupe dans son ensemble :

• Risque sur les actions cotées.

Sous l'égide de la Direction financière du Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture, une appréciation de la valeur de ces titres est réalisée sur la base des derniers cours de Bourse.

• Risque de liquidité.

Une gestion centralisée de la trésorerie a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe, qui s'assure du correct financement des activités de celui-ci notamment à travers des sources de financement diversifiées en faisant appel au marché obligataire, au marché bancaire ainsi qu'à des organismes tels que la Banque européenne d'investissement. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis, certains crédits prévoyant une clause de remboursement anticipé dépendant du respect de ces ratios.

• Risque de taux.

Les modalités de couverture des risques sur les taux d'intérêts décidées par la Direction générale du Groupe sont détaillées dans les notes annexes des comptes consolidés.

Risques spécifiques aux activités

Compte tenu de la diversité des métiers et des implantations géographiques du Groupe, certains risques peuvent impacter une activité ou une zone géographique donnée sans avoir d'incidence sur la situation financière du Groupe dans son ensemble :

• Risques opérationnels.

Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux, de marché et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division.

Par ailleurs, le suivi de la valeur recouvrable des *goodwill* et autres actifs, ainsi que des contrats long terme, est réalisé au niveau des divisions et des tests sont effectués au niveau du Groupe.

Une supervision en est également faite par le Comité des risques et la Direction des assurances du Groupe.

• Risque matières premières.

Les Plantations (huile de palme et caoutchouc) est le métier du Groupe sensible aux évolutions des cours des matières premières.

Dans le domaine des plantations, l'expertise des équipes opérationnelles et leur grande connaissance des marchés permettent de limiter les impacts défavorables de la variation des cours du caoutchouc et de l'huile de palme. Dans cette perspective, des opérations de couverture (achats ou ventes à terme de matière première) sont réalisées pour réduire le risque sur ces matières premières.

• Risque de crédit.

Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie du Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un *credit manager*. Le recours à l'assurance-crédit est privilégié et, lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est décidé au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué à l'échelon tant du Groupe que de la division, et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.

• Risque de change.

Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou ventes à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un *netting* mensuel des flux intragroupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division Logistique pétrolière, les positions sont directement couvertes sur le marché.

• Risque de propriété industrielle.

Dans le cadre de ses activités industrielles, le Groupe est amené à utiliser des brevets (dans le domaine des terminaux spécialisés). Pour l'ensemble des activités concernées, une cellule dédiée au niveau Groupe s'assure que ce dernier est bien propriétaire de tous les brevets qu'il exploite et que les technologies nouvelles qu'il a développées sont protégées.

• Risque politique.

Le Groupe, qui est présent depuis de nombreuses années à l'étranger, peut être confronté à des risques politiques. Néanmoins la diversité de ses implantations et sa capacité de réaction lui permettent de limiter l'impact d'éventuelles crises politiques.

- **Risque juridique.**

Pour limiter l'exposition aux risques liés à la réglementation et à son évolution, et aux litiges, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités de celui-ci, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'existence d'un outil informatique permet de donner une dimension active et régulière dans le suivi des risques qui porte sur l'ensemble de nos métiers.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division, l'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

L'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée trimestriellement par le Comité des risques.

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques tels que définis et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques adaptés et efficaces. En cas de défaillance des dispositifs, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le Comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Le Comité d'audit

Le rôle et les attributions de ce Comité sont précisés ci-avant au paragraphe « Comités spécialisés ».

Le Comité des risques

Le Comité des risques est en charge d'effectuer une revue régulière et approfondie des modalités de gestion des risques.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux Comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux Directions financière et générale du Groupe.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. À ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse semestrielle des conclusions de leurs travaux à la Direction financière, à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets Constantin Associés (renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012), représenté par Jean-Paul Séguret, et AEG Finances (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2012), représenté par Philippe Bailly. Le renouvellement de leur mandat respectif sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RAPPORT DE GESTION

UN RENFORCEMENT PERMANENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'efforce d'améliorer l'organisation de son contrôle interne et de sa gestion des risques, tout en maintenant des structures réactives, tant au niveau de la holding que des divisions.

Ainsi plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

DISPOSITIF ÉTHIQUE

L'ensemble du dispositif éthique du Groupe a été finalisé et se déploie dans les entités concernées.

La charte éthique rédigée en 2000 a été revue, afin de prendre en compte les nouvelles dispositions légales et les engagements du Groupe. Cette charte est diffusée par la Direction des ressources humaines Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Le Comité éthique s'est réuni deux fois dans l'année ; il a validé l'ensemble des codes et dispositifs éthiques mis en œuvre au sein des entités. Aucun dysfonctionnement n'a été signalé via la procédure d'alerte mise en place depuis deux ans.

Des informations détaillées sur l'ensemble de nos procédures éthiques et compliance sont largement communiquées aux clients et prospects à leurs demandes.

LISTE D'INITIÉS

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers. L'annexe de la Charte d'Éthique du Groupe définissant les périodes pendant lesquelles les collaborateurs devront s'abstenir de réaliser des opérations sur les titres cotés des sociétés du Groupe a été modifiée pour prendre en compte les dispositions de la recommandation AMF n° 2010-07 du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées.

PÉRIMÈTRE DE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'intégration du Groupe Havas, en complément de leurs procédures internes déjà existantes, une harmonisation des procédures et un déploiement progressif des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ont été initiés sur l'exercice.

CARTOGRAPHIES DES RISQUES

Le suivi des plans d'actions et la mise à jour des risques via le progiciel informatique ont été poursuivis en 2012.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale portant application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») ainsi qu'aux recommandations de l'AMF concernant les informations à publier par les sociétés en matière de responsabilité sociale et environnementale, le Groupe a revu son protocole de reporting et a défini un tableau d'indicateurs significatifs au regard des activités diversifiées du Groupe.

Les principes retenus dans ce protocole sont cohérents notamment avec les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI), de l'IAS 100 et de l'IFRS. Ce protocole est diffusé et appliqué à l'ensemble des entités qui collectent et communiquent au Groupe leurs informations extra-financières.

Il est revu chaque année et définit les conditions de collecte et de vérifications des données.

Le périmètre des entités interrogées correspond au périmètre financier.

Le questionnaire relatif à la stratégie RSE, adressé chaque année aux différentes entités du Groupe, a été précisé et complété, celui relatif aux actions RH a été diffusé plus largement aux équipes locales afin de remonter au mieux les actions déployées à l'international.

Les informations concernant les engagements et actions du Groupe en matière sociale, environnementale et sociétale sont regroupées cette année dans un même chapitre « Stratégie RSE du Groupe ». Chacune des divisions y présente sa propre politique RSE, déclinaison des engagements du Groupe.

Le 21 mars 2013

Le Président du Conseil de surveillance
Comte de Ribes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie du Cambodge et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Bilan consolidé	34
Compte de résultat consolidé	36
État du résultat global consolidé	37
Variation de la trésorerie consolidée	38
Variation des capitaux propres consolidés	40
Principes comptables – note 1	41
Principales variations de périmètre – note 2	48
Comparabilité des comptes – note 3	49
Notes sur le bilan – note 4 à 24	50
Notes sur le compte de résultat – note 25 à 30	69
Autres informations – note 31 à 37	75
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux – note 38	81
Liste des sociétés consolidées – note 39	82
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	83

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
<i>Goodwill</i>	4	1 666 504	2 387	2 387
Immobilisations incorporelles	5-25	518 807	35	16
Immobilisations corporelles	6-25	287 641	30 144	30 779
Titres mis en équivalence	8	422 971	748 887	747 118
Autres actifs financiers	9	1 317 980	1 329 051	1 404 609
Impôts différés	29	88 028	1 074	2 260
Autres actifs		0	0	0
Actifs non courants		4 301 931	2 111 578	2 187 169
Stocks et en-cours	10	44 270	4 972	5 957
Clients et autres débiteurs	11	2 040 080	6 330	5 527
Impôts courants	12	122 663	7 731	4 304
Autres actifs financiers	9	8 071	0	0
Autres actifs	13	22 495	412	305
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 013 409	400 259	228 830
Actifs courants		3 250 988	419 704	244 923
TOTAL ACTIF		7 552 919	2 531 282	2 432 092

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011	01/01/2011
Capital		23 509	23 509	23 509
Primes liées au capital		282 575	282 575	282 575
Réserves consolidées		1 983 430	1 296 000	1 353 056
Capitaux propres, part du Groupe		2 289 514	1 602 084	1 659 140
Intérêts minoritaires		1 283 709	284 599	340 640
Capitaux propres	15	3 573 223	1 886 683	1 999 780
Dettes financières à long terme	20	617 566	200 547	175 725
Provisions pour avantages au personnel	17	59 998	3 471	3 862
Autres provisions	16	26 330	8 989	19 063
Impôts différés	29	138 677	4 098	4 046
Autres passifs	21	86 905	0	0
Passifs non courants		929 476	217 105	202 696
Dettes financières à court terme	20	286 601	386 073	188 567
Provisions (part à moins d'un an)	16	40 148	171	232
Fournisseurs et autres créiteurs	22	2 496 695	40 505	39 166
Impôts courants	23	191 326	745	1 651
Autres passifs	24	35 450	0	0
Passifs courants		3 050 220	427 494	229 616
TOTAL PASSIF		7 552 919	2 531 282	2 432 092

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	25-26-27	730 093	38 528
Achats et charges externes	27	(169 920)	(30 948)
Frais de personnel	27	(423 981)	(9 424)
Amortissements et provisions	27	(25 502)	4 250
Autres produits opérationnels	27	24 051	2 026
Autres charges opérationnelles	27	(27 293)	(1 176)
Résultat opérationnel	25-26-27	107 448	3 256
Coût net du financement	28	(13 463)	(2 475)
Autres produits financiers	28	545 809	77 708
Autres charges financières	28	(75 293)	(808)
Résultat financier	28	457 053	74 425
Part dans le résultat net des entreprises associées	8	68 310	15 297
Impôts sur les résultats	29	(104 644)	6 727
Résultat net consolidé		528 167	99 705
Résultat net consolidé, part du Groupe		353 797	67 229
Intérêts minoritaires		174 370	32 476

RÉSULTAT PAR ACTION

15

(en euros)	2012	2011
Résultat net, part du Groupe		
– de base	632,1	120,1
– dilué	632,1	120,1

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé de l'exercice	528 167	99 705
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées	(2 958)	–
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées	228 054	(73 906)
Autres variations des éléments recyclables en résultat ultérieurement ⁽¹⁾	141 919	(6 144)
Total des variations des éléments recyclables en résultat net ultérieurement	367 015	(80 050)
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres	(9 569)	176
Total des variations des éléments non recyclables en résultat net ultérieurement	(9 569)	176
RÉSULTAT GLOBAL	885 613	19 831
Dont :		
– part du Groupe	758 685	(1 656)
– part des minoritaires	126 928	21 487
<i>Dont impôts :</i>		
– sur juste valeur des instruments financiers	(36 664)	63
– sur pertes et gains actuariels	890	(48)

(1) Variation du résultat global des titres mis en équivalence : essentiellement impact de la conversion et de la mise à la juste valeur selon IAS 39.

Les cessions de titres réalisées au cours de la période 2012 ont conduit à reconnaître en résultat un montant de 37,8 millions d'euros relatif aux réserves de réévaluation de ces titres.

Par ailleurs, la fusion de Financière du Loch dans Bolloré SA a conduit à reconnaître dans le résultat de cession les réserves de réévaluation des titres de cette entité et de sa filiale Imperial Mediterranean pour un montant de 148,9 millions d'euros (voir note A – Faits marquants).

Ces variations sont présentées sur la ligne Variations de périmètre dans l'état des capitaux propres.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	353 797	67 229
Part des intérêts minoritaires	174 370	32 476
Résultat net consolidé	528 167	99 705
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
– élimination des amortissements et provisions	25 665	(10 017)
– élimination de la variation des impôts différés	15 384	1 255
– autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	(11 094)	(15 297)
– élimination des plus ou moins-values de cession	(506 910)	97
Autres retraitements :		
– coût net du financement	13 463	2 475
– produits des dividendes reçus	(22 585)	(77 330)
– charges d'impôts sur les sociétés	89 048	(4 766)
Dividendes reçus :		
– dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	19 680	14 261
– dividendes reçus des sociétés non consolidées	22 617	77 330
Impôts sur les sociétés décaissés	(26 809)	(3 180)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	264 643	4 277
– dont stocks et en-cours	8 730	985
– dont dettes	168 373	659
– dont créances	87 540	2 633
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	411 269	88 811
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
– immobilisations corporelles	(20 042)	(1 349)
– immobilisations incorporelles	(6 532)	0
– titres et autres immobilisations financières	(160 907)	(54)
Encaissements liés à des cessions :		
– immobilisations corporelles	5 044	61
– immobilisations incorporelles	0	0
– titres	836 944	0
– autres immobilisations financières	1 194	4 202
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	285 461	(127)
Flux nets de trésorerie sur investissements	941 162	2 733

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux de financement		
Décaissements :		
– dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(80 042)	(55 977)
– dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	(5 546)	(83 990)
– remboursements des dettes financières	(184 573)	(176 079)
– acquisition d'intérêts minoritaires	(531)	0
– remboursement de capital	(88 151)	0
Encaissements :		
– augmentation de capital	7 829	0
– subventions d'investissements	0	0
– augmentation des dettes financières	12 866	200 024
– cession aux minoritaires	0	0
Intérêts nets décaissés	(19 351)	(2 728)
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(357 499)	(118 750)
Incidence des variations de cours des devises	(10 822)	0
Autres	42	0
Variation de la trésorerie	984 152	(27 206)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	14 724	41 931
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	998 876	14 724

(1) Voir note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

FLUX DE L'ACTIVITÉ

Le besoin en fonds de roulement se réduit de 264,6 millions d'euros par rapport à 2011, principalement en raison de l'entrée de périmètre d'Havas dont le BFR se trouve en position très favorable au 31 décembre 2012 pour 269 millions d'euros.

FLUX D'INVESTISSEMENTS

Les acquisitions de titres comprennent essentiellement l'acquisition de titres Financière de l'Odet par les entités du périmètre en 2012 pour 166,1 millions d'euros.

Les cessions de titres comprennent l'effet de la cession des titres Aegis pour 654,6 millions d'euros (voir note A – Faits marquants) et de titres Bolloré pour 170,1 millions d'euros.

FLUX DE FINANCEMENTS

Les remboursements de dettes financières comprennent le remboursement de dettes financières d'Havas pour 184,6 millions d'euros.

Le remboursement de capital de 88,1 millions d'euros correspond à la part de la réduction de capital de Financière du Loch revenant aux minoritaires.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Pertes et gains actuariels	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	559 735	23 509	282 575	798 522	(10 633)	(212)	565 379	1 659 140	340 640	1 999 780
Transactions avec les actionnaires					15		(55 415)	(55 400)	(77 528)	(132 928)
Dividendes distribués							(55 974)	(55 974)	(77 871)	(133 845)
Variations de périmètre					15		0	15	7	22
Autres variations ⁽²⁾							559	559	336	895
Éléments du résultat global				(70 729)	1 817	27	67 229	(1 656)	21 487	19 831
Résultat de l'exercice							67 229	67 229	32 476	99 705
Variation des éléments recyclables en résultat										
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées								0	0	0
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				(61 137)				(61 137)	(12 769)	(73 906)
– autres variations du résultat global				(9 592)	1 817			(7 775)	1 631	(6 144)
Variation des éléments non recyclables en résultat										
– pertes et gains actuariels						27		27	149	176
Capitaux propres au 31 décembre 2011	559 735	23 509	282 575	727 793	(8 801)	(185)	577 193	1 602 084	284 599	1 886 683
Transactions avec les actionnaires				(172)	4 128	340	(75 551)	(71 255)	872 182	800 927
Dividendes distribués							(80 080)	(80 080)	(5 877)	(85 957)
Variations de périmètre ⁽³⁾				(172)	4 128	(259)	4 559	8 256	875 423	883 679
Autres variations						599	(30)	569	2 636	3 205
Éléments du résultat global				405 308	4 380	(4 656)	353 653	758 685	126 928	885 613
Résultat de l'exercice							353 797	353 797	174 370	528 167
Variation des éléments recyclables en résultat										
– variation des réserves de conversion des entités contrôlées					(395)			(395)	(2 563)	(2 958)
– variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				271 924				271 924	(43 870)	228 054
– autres variations du résultat global ⁽⁴⁾				133 384	4 775			138 159	3 760	141 919
Variation des éléments non recyclables en résultat										
– pertes et gains actuariels						(4 656)	(144)	(4 800)	(4 769)	(9 569)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	559 735	23 509	282 575	1 132 929	(293)	(4 501)	855 295	2 289 514	1 283 709	3 573 223

(1) Voir note 15 – Capitaux propres.

(2) En 2011 correspond principalement à l'effet de stock-options d'entités mises en équivalence.

(3) En 2012 correspond principalement à l'entrée en intégration globale du Groupe Havas pour 1 003,1 millions d'euros et – 228,8 millions d'euros suite à la fusion de Financière du Loch dans Bolloré SA, ainsi que – 81,9 millions d'euros liés au remboursement de capital de cette société avant la fusion.

(4) Principalement variation du résultat global des titres mis en équivalence : impact de la conversion et de la mise à la juste valeur selon IAS 39.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

A – FAITS MARQUANTS

Variations de périmètre

• Intégration globale d'Havas à compter du 1^{er} septembre 2012

Le Conseil d'administration d'Havas du 31 août 2012 a approuvé la nomination de Yannick Bolloré en qualité de Directeur général délégué.

Suite à cette nomination à un poste exécutif au sein du principal organe de gouvernance d'Havas, d'un membre du Groupe Bolloré, qui contrôle le Groupe Compagnie du Cambodge, le Groupe estime avoir le pouvoir d'agir directement sur les politiques financières et opérationnelles de ce groupe ; il exerce donc un contrôle de fait sur sa participation.

La participation, initialement mise en équivalence, a été intégrée globalement dans les comptes à compter du 1^{er} septembre 2012 selon les modalités d'IFRS 3 (voir note 2 – Variations de périmètre).

Une information pro forma est fournie en annexe en note 30.

La participation du Groupe dans Havas s'élève à 29,7 % au 31 décembre 2012 (36,9 % dans le Groupe Bolloré). Elle est passée de 28,1 % à 31,77 % au premier semestre 2012 à la suite de l'offre publique de rachat d'actions initiée par Havas.

• Offre de rachat sur Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA)

La Compagnie du Cambodge a initié en octobre 2012 une offre de rachat sur SAFA. L'offre a été suivie d'une offre publique de retrait obligatoire de la cote du marché libre. À la suite de cette offre, la participation de la Compagnie du Cambodge dans SAFA est passée de 46,8 % à 78,5 % (voir note 2 – Variations de périmètre).

• Fusion de la Financière du Loch dans Bolloré SA

Le 12 décembre 2012 la Financière du Loch a été absorbée par voie de fusion dans Bolloré SA dans le cadre de la simplification des structures de ce Groupe. La Financière du Loch, société de portefeuille dont la principale participation était celle de 24,7 % au capital de la société Aegis Group Plc, était détenue à 55,5 % par la Compagnie du Cambodge et 11,95 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois. La fusion, qui a eu pour conséquence la sortie de périmètre de Financière du Loch, a permis de reconnaître 109,3 millions d'euros de plus-value pour Compagnie du Cambodge comptabilisée en résultat financier et 23,5 millions d'euros à 100 % intégrée à la quote-part de résultat de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

À la suite de la cession d'Aegis, qui a généré une plus-value de 359,2 millions d'euros, et avant la fusion, la Financière du Loch a réduit son capital, remboursant 198 millions d'euros à ses actionnaires.

Suivi des participations

• Cession de titres Bolloré et acquisition de titres Financière de l'Odet

Le Groupe a fait l'acquisition au premier semestre 2012 d'environ 8 % du capital de la Financière de l'Odet et a cédé dans le même temps environ 4 % du capital de Bolloré. La plus-value avant impôt comptabilisée à ce titre s'élève à 27,7 millions d'euros, elle s'élève à 29,1 millions d'euros avec les cessions complémentaires de titres Bolloré survenues au second semestre 2012.

• Cession de titres Aegis

Le Groupe Compagnie du Cambodge qui détenait, au 30 juin 2012, une participation d'environ 25 % dans la société britannique Aegis, a annoncé le 12 juillet 2012 avoir accepté la proposition que lui a faite le groupe japonais Dentsu de la lui céder au prix de 240 pence par action.

La cession d'environ 18 % d'Aegis au début du second semestre 2012 pour 654,6 millions d'euros a permis de reconnaître une plus-value de 359,2 millions d'euros. Le solde de la participation, soit environ 6 %, a été apporté à Bolloré suite à la fusion de Financière du Loch dans Bolloré SA.

B – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

B.1 – Informations relatives à l'entreprise

Compagnie du Cambodge est une société anonyme de droit français soumise à l'ensemble des textes applicables aux sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est au 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux. La société est cotée à Paris.

En date du 21 mars 2013, le Directoire a arrêté les états financiers consolidés du Groupe Compagnie du Cambodge au 31 décembre 2012. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 6 juin 2013.

B.2 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2012 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2012 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission).

Pour les périodes présentées, le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère des normes IFRS d'application obligatoire de l'IASB sur les points suivants :

- « carve-out » d'IAS 39 : concerne principalement les dispositions d'application de la comptabilité de couverture aux portefeuilles de base des établissements bancaires.

Cette exclusion est sans effet sur les états financiers du Groupe ;

- normes d'application obligatoire selon l'IASB mais non encore adoptées ou d'application postérieure à la clôture selon l'Union européenne : voir B.3 – Évolutions normatives.

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3 – Évolutions normatives

1. Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements appliqués par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2012

Normes, amendements ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global (OCI) » ⁽¹⁾	06/06/2012	01/07/2012
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers »	23/11/2011	01/07/2011
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20/12/2010	01/01/2012

(1) Cet amendement n'étant pas en conflit avec les textes existants a été appliqué par anticipation.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe, exception faite de l'amendement à IAS 1 qui modifie la présentation du résultat global.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 ; elles ne sont pas appliquées par le Groupe à cette date.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS	17/05/2012	01/01/2013
Amendements IFRS 10, 11, 12 sur les dispositions transitoires	28/06/2012	01/01/2013
Amendements IFRS 10,12 et IAS 27 entités d'investissement	31/10/2012	01/01/2014
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12/11/2009, 28/10/2010 et 16/12/2011	01/01/2015

L'IASB a publié des normes et des interprétations, adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012, applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces textes n'ont pas été appliqués par anticipation.

Normes, amendements ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	16/06/2011	01/01/2013
IAS 27 révisée « États financiers individuels »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 10 « États financiers consolidés »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 11 « Accords conjoints »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités »	12/05/2011	01/01/2013 ⁽¹⁾
IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur »	12/05/2011	01/01/2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert »	19/10/2011	01/01/2013
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2013
Amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »	16/12/2011	01/01/2014

(1) Ces textes doivent être appliqués au cours de la même période. L'Union européenne a adopté ces textes en recommandant qu'ils soient appliqués au plus tard pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014, leur application au 1^{er} janvier 2013 étant possible.

Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de ces textes sur ses comptes consolidés.

B.4 – Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités ;
- le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition aux IFRS a été considéré comme nul ;
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres ;
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations ;
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5 – Méthodes de consolidation

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Conformément à la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », seuls les droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte pour l'appréciation du contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente exerçables à prix fixe et à même date, le Groupe prend en compte la détention en résultant dans le calcul des pourcentages d'intérêt.

Les sociétés qui, tant individuellement que collectivement, sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupe

- Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

- Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale ;
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - entre deux sociétés intégrées proportionnellement,
 - entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultat sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « Autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Le cas échéant, les pertes et gains sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2010 les dispositions de la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les regroupements initiés postérieurement au 1^{er} janvier 2004 mais avant le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon l'ancienne version d'IFRS 3.

Les dispositions nouvelles apportées par la révision d'IFRS 3 sont les suivantes :

- possibilité offerte au cas par cas pour chaque regroupement d'entreprises d'évaluer les intérêts ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et de comptabiliser un *goodwill* « complet » ou de calculer comme antérieurement le *goodwill* sur la seule portion acquise ;
- en cas de prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle en contrepartie du résultat ;
- les frais d'acquisition sont comptabilisés en résultat ainsi que toute modification au-delà du délai d'affectation des éléments inclus dans le calcul du *goodwill*.

Le *goodwill* est égal à la différence entre :

- la somme de :
 - la contrepartie transférée, c'est-à-dire le coût d'acquisition hors frais d'acquisition et incluant la juste valeur des compléments de prix éventuels,
 - la juste valeur à la date de prise de contrôle des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le cas d'une acquisition partielle pour laquelle l'option du *goodwill* complet est retenue,
 - la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue le cas échéant ;
- et la somme de :

- la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date de prise de contrôle relative aux intérêts donnant le contrôle (y compris le cas échéant, les intérêts précédemment détenus),
- la quote-part relative aux intérêts ne donnant pas le contrôle si l'option du *goodwill* complet est retenue.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément du *goodwill* s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque acquisition partielle le recours à l'option du *goodwill* complet.

Le Groupe comptabilise les effets des regroupements d'entreprises en autres produits (charges) financiers.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans perte de contrôle

À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels » pour les variations de pourcentage d'intérêt dans les sociétés consolidées n'entraînant pas de perte de contrôle, y compris pour les transferts internes de titres.

La différence entre l'ajustement de la valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres part du Groupe.

7. Perte de contrôle

Conformément aux dispositions de la norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », le Groupe constate en résultat, à la date de la perte de contrôle, l'écart entre :

- la somme de :
 - la juste valeur de la contrepartie reçue,
 - la juste valeur des intérêts éventuellement conservés ;
- et la valeur comptable de ces éléments.

Le Groupe constate l'effet des pertes de contrôle en « Autres produits (charges) financiers ».

B.6 – Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- la durée d'amortissement des immobilisations ;
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite ;
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur ;
- l'estimation des justes valeurs ;
- la valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- l'évaluation des actifs biologiques (IAS 41) ;
- le chiffre d'affaires ;
- la dépréciation des créances douteuses ;
- les engagements de rachat des minoritaires et compléments de prix ;
- les impôts différés.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2. Chiffre d'affaires

La composition du chiffre d'affaires par secteur est fournie en note 25 – Informations sur les secteurs opérationnels.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

Le tableau ci-dessous détaille les spécificités sectorielles liées à la comptabilisation des produits des activités ordinaires :

Transport et logistique	Activité de mandataire (transport maritime)	L'entité agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires correspond uniquement à la commission perçue, sous déduction des produits/frais répercutés aux armateurs.
	Activité de commissionnaire	L'entité agissant en tant que principal, le chiffre d'affaires correspond au total des facturations hors droits de douane.
Communication	Contrats basés sur des commissions	Chiffre d'affaires reconnu à diffusion.
	Contrats basés sur des honoraires (principalement marketing direct et publicité)	Chiffre d'affaires reconnu à l'avancement.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location. Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Le Groupe opère un contrat de concession. Cette terminologie regroupe des contrats de natures diverses : concession de secteur public, affermage, contrat de développement et de renouvellement dits « BOT ».

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte à la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires.

Le Groupe analyse en premier lieu les nouveaux contrats au regard des critères de l'interprétation IFRIC 12.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession de service public ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation. Ce critère est apprécié pour chaque contrat en substance par le Groupe en fonction de l'autonomie dont il dispose pour assurer l'équilibre financier de la concession ;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

Pour toutes les concessions qu'il opère, le Groupe est rémunéré par la vente de prestations aux usagers et non par le concédant. Les concessions relevant d'IFRIC 12 sont donc comptabilisées selon le modèle de l'actif incorporel :

- la juste valeur des infrastructures réalisées intégrant, le cas échéant, les intérêts intercalaires de la phase de construction est inscrite en immobilisation incorporelle ;
- elle est amortie de manière linéaire sur la durée du contrat à compter du démarrage de l'exploitation.

Selon IFRIC 12, les produits perçus au titre :

- des activités de construction sont comptabilisés selon IAS 11 « Contrats de construction » ;
- des activités de maintenance et d'exploitation sont comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Si le contrat ne remplit pas les critères d'IFRIC 12, le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs spécifiques qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge opérationnelle sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

Pour l'ensemble des contrats :

- dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat ;
- dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs conditionnels » ;
- les investissements nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de la concession sont inscrits en engagements hors bilan (voir note 33 – Engagements contractuels hors bilan) ;
- les redevances versées au concédant en rémunération de l'exploitation des biens mis en concession sont comptabilisées en charges opérationnelles au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

Les subventions d'investissement non remboursables sont comptabilisées en produits constatés d'avance dans les « autres actifs courants » et constatés en résultat opérationnel selon le rythme d'amortissement du bien concerné, conformément à IAS 20.

5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placement de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, les pertes et gains liés aux acquisitions et cessions des titres, l'effet de la mise à la juste valeur lors des prises ou des pertes de contrôle, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des autres produits dérivés relatifs aux transactions financières.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill* ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédit d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, ou s'il existe des différences temporelles passives.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

8. Goodwill

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des marques et enseignes, des relations clients et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- Logiciels et licences informatiques : de un à cinq ans.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés à compter de la mise à disposition du produit.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée probable d'utilisation ;
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phase de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Aucun projet significatif n'a satisfait à ces conditions au cours de l'exercice 2012.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions et agencements	8 à 33 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 13 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas de *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour les principales UGT du Groupe.

12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et éventuels de la société associée est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra). Les dépréciations sont constatées, le cas échéant, en résultat dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises associées ».

En cas de prise d'influence notable par achats successifs de titres, à défaut de précision dans la norme IAS 28, le Groupe a choisi de retenir la méthode du coût.

Selon cette méthode, le *goodwill* comptabilisé correspond à la somme des *goodwill* de chacun des lots successivement acquis. Le *goodwill* est calculé à chaque acquisition, par différence entre le prix payé et la quote-part de juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Le coût des lots acquis avant la prise d'influence notable n'est pas réévalué à la juste valeur lors de la prise d'influence notable.

13. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat, et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

• 13.1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de Bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30 % à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis deux ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40 % par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de quatre ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

• 13.2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture, ou le cas échéant en capitaux propres pour les dérivés en couverture de flux futurs.

• 13.3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « Prêts, créances et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

• 13.4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisation de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorés à due concurrence.

• 13.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction

de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options représente un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constitue à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charge linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Les principales modalités des plans en vigueur sont décrites dans la note 18.

18. Engagements envers le personnel

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone euro et de la zone Afrique (zone CFA), ainsi que celles implantées au Royaume-Uni.

– Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes. Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

Les engagements liés aux avantages au personnel sont valorisés en utilisant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie. Les taux de référence utilisés pour les principaux plans sont des taux iBoxx AA Corporate à la date d'évaluation des plans à une échéance en rapport avec la durée moyenne du plan considéré. Les références de taux utilisés pour ces principaux plans n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droit dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge ;
- pour les droits non encore acquis aux ayants droit au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droit.

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime. Le coût financier net des rendements attendus des actifs est constaté en résultat financier.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Les écarts actuariels sont reconnus dans leur totalité au bilan, avec pour contrepartie les capitaux propres.

– Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais du personnel lorsqu'elles sont encourues.

• Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté, ainsi qu'aux mutuelles.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées. Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel, à l'exception des charges d'intérêts nettes du rendement attendu des actifs qui sont constatés en résultat financier.

19. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie en compte de résultat.

Les obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables sont des passifs financiers composés ayant une « composante option » (bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) qui confère au porteur des bons la possibilité de les convertir en instruments de capitaux propres, et une « composante dette » représentant un passif financier dû au porteur de l'obligation. La « composante option » est enregistrée en capitaux propres séparément de la « composante dette ». L'impôt différé passif résultant de la différence entre la base comptable de la « composante dette » et la base fiscale de l'obligation est porté en diminution des capitaux propres.

La « composante dette » est évaluée à la date d'émission sur la base de la juste valeur d'une dette analogue non assortie de la composante option associée. Cette juste valeur est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés au taux du marché pour un instrument similaire sans l'option de conversion. Elle est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de la « composante option » correspond à la différence entre la juste valeur de l'emprunt obligataire pris dans son ensemble, et la juste valeur de la dette. Cette valeur ne fait l'objet d'aucune réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les frais d'émission ne pouvant être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis proportionnellement sur la base de leurs valeurs comptables respectives.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que :

- tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net ;
- certains actifs financiers spécifiques affectés au remboursement de la dette sont inclus dans l'endettement net ;
- les dettes sur rachats d'intérêts minoritaires et compléments de prix sont exclues de l'endettement net.

20. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode du « goodwill en cours ».

Les engagements d'achat postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés initialement, et pour toute variation ultérieure de la juste valeur de l'engagement, par capitaux propres.

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste « Autres passifs courants/non courants ».

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

21. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Il est à noter que le reporting interne du groupe Compagnie du Cambodge découle du reporting du Groupe Bolloré dans lequel le Groupe Compagnie du Cambodge est consolidé et dont il conserve la répartition par activité.

Les secteurs opérationnels retenus sont les suivants :

- Transport et logistique : comprend les activités de services, portant sur l'organisation en réseau du transport maritime et aérien, et de la logistique, avec la concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire ;
- Communication : comprend des activités de conseil, études et de stratégies de la communication en lien avec la publicité et le digital ainsi que les achats d'espaces publicitaires ;

- les autres activités comprennent les plantations et les holdings.

L'information sectorielle par zone géographique suit le découpage suivant :

- France, y compris Dom-Tom ;
- Europe, hors France ;
- Afrique ;
- Asie-Pacifique ;
- Amériques.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Les indicateurs sectoriels prévus par la norme sont présentés en note 25. Ils ont été établis en utilisant les règles appliquées aux états financiers.

NOTE 2 – PRINCIPALES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

EXERCICE 2012

Entrées de périmètre – Entités intégrées globalement

- Havas

Le Conseil d'administration d'Havas du 31 août 2012 a approuvé la nomination de Yannick Bolloré en qualité de Directeur général délégué.

Suite à cette nomination d'un membre du Groupe Bolloré à un poste exécutif au sein du principal organe de gouvernance d'Havas, le Groupe estime avoir le pouvoir d'agir directement sur les politiques financières et opérationnelles de ce groupe ; il exerce donc un contrôle de fait sur sa participation. La participation, initialement mise en équivalence, a été intégrée globalement dans les comptes à compter du 1^{er} septembre 2012.

La prise de contrôle a été traitée selon les dispositions de la norme IFRS 3R et le Groupe a choisi de constater un goodwill complet, les intérêts minoritaires ayant été valorisés sur la base du cours de Bourse à la date de prise de contrôle. La participation antérieurement détenue dans Havas a été réévaluée au cours de Bourse à même date et les éléments recyclables du résultat global ont été constatés en résultat. Un montant de – 55,8 millions d'euros a été constaté à ce titre en 2012.

La participation a été consolidée par intégration globale à compter de la prise de contrôle et un goodwill complet a été constaté pour un montant de 1 658 millions d'euros.

L'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs en date de prise de contrôle a été confiée à un expert externe.

Les actifs incorporels identifiables, conformément à IAS 38 et selon la pratique communément observée dans ce secteur d'activité, correspondent principalement à des marques, une enseigne et des relations clients. Ces actifs ont été évalués par actualisation de flux de redevances pour les marques et enseignes, et par actualisation des flux futurs générés par les bases clients existantes, pour les relations clients.

Valeur nette comptable des principaux actifs et passifs en date de prise de contrôle

Actif (en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Impact mise à la juste valeur	Juste valeur
Goodwill	1 643	(1 643)	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	274	473	747
Actifs financiers et titres en équivalence	20	0	20
Trésorerie	381	0	381
TOTAL ACTIF	2 318	(1 170)	1 148

Passif (en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Impact mise à la juste valeur	Juste valeur
Capitaux propres	1 098	(1 292)	(194)
Dettes financières	878		878
Provisions	111		111
Impôts différés nets	(90)	122	32
BFR net	321		321
TOTAL PASSIF	2 318	(1 170)	1 148

Les informations pro forma relatives à cette opération sont fournies dans la note 30.

Contribution du Groupe Havas au résultat du Groupe Compagnie du Cambodge depuis sa date de prise de contrôle

(en milliers d'euros)	
Chiffre d'affaires	670 905
Achats et charges externes	(128 281)
Frais de personnel	(411 060)
Amortissements et provisions	(23 296)
Autres produits opérationnels	22 185
Autres charges opérationnelles	(25 366)
Résultat opérationnel	105 087
Coût net du financement	(6 724)
Autres produits financiers	8 720
Autres charges financières	(13 875)
Résultat financier	(11 879)
Part dans le résultat net des entreprises associées	544
Impôts sur les résultats	(29 896)
Résultat net consolidé	63 856

- Offre volontaire de rachat des actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA – initié par la Compagnie du Cambodge
À la suite de l'offre volontaire lancée par la Compagnie du Cambodge sur SAFA, la détention de Compagnie du Cambodge dans cette société est passée de 46,8 % à 78,5 % pour un coût total d'acquisition de titres de 14,7 millions d'euros. Le Groupe a donc constaté la prise de contrôle de SAFA à compter de la date de clôture de l'offre volontaire dans ses comptes. Conformément à IFRS 3, la participation antérieurement détenue a été réévaluée dans les comptes pour un montant de 2,7 millions d'euros et un écart d'acquisition, dont l'affectation est en cours, a été constaté pour 5,7 millions d'euros (méthode du *goodwill* partiel).

Sorties de périmètre – Entités intégrées globalement

- Financière du Loch

L'Assemblée générale extraordinaire de Bolloré du 12 décembre 2012 a approuvé la fusion de Bolloré et de Financière du Loch qui a pour conséquence la sortie de Financière du Loch du périmètre du Groupe.

EXERCICE 2011

Néant.

NOTE 3 – COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes de l'exercice 2012 sont comparables à ceux de l'exercice 2011 à l'exception des variations de périmètre de consolidation, des modifications de présentation et de changement de méthode détaillées ci-dessous.

CHANGEMENT DE MODALITÉ DE PRÉPARATION DES DONNÉES CONSTANTES

Le Groupe présentait jusqu'à présent des données constantes en ramenant les données de l'année en cours au périmètre et au taux de change de l'année précédente.

À compter de l'exercice 2012, le Groupe choisit de préparer les données constantes en ramenant les données de l'année précédente au périmètre et au taux de change de l'année en cours.

Toutes les périodes comparatives ont été retraitées en conséquence.

Ce changement n'a pas d'incidence notable sur les variations ainsi présentées.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La norme IAS 19 « Avantages du personnel » permet d'opter pour l'une des deux méthodes de comptabilisation des engagements envers le personnel : la méthode « corridor » ou la méthode « SoRIE ».

Jusqu'à présent, le Groupe avait opté pour la méthode du « corridor ».

Afin d'améliorer l'information présentée dans les comptes, le Groupe a décidé d'appliquer l'option « SoRIE » et de procéder au changement de méthode comptable de la comptabilisation de ses engagements envers le personnel dès le 1^{er} janvier 2012 avec effet rétroactif sur toutes les périodes présentées (seules les notes affectées par une modification ont été présentées au 1^{er} janvier 2011).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les principaux impacts de ce changement de méthode comptable sont les suivants :

- comptabilisation des écarts actuariels non reconnus au bilan en contrepartie des capitaux propres sur la première période présentée ;
- comptabilisation des variations ultérieures des dettes actuarielles des engagements postérieurs à l'emploi liées aux effets des hypothèses actuarielles par capitaux propres directement sans effet ultérieur au compte de résultat.

Le Groupe a également choisi de modifier la présentation en compte de résultat de la charge liée aux engagements envers le personnel qui était jusqu'à présent constatée intégralement en résultat opérationnel. La composante de la charge liée aux intérêts nets du rendement attendu des actifs sera constatée en résultat financier.

Impacts de l'application de la méthode SoRIE

Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Écart	31/12/2010 publié	31/12/2010 retraité	Écart
Impôts différés actifs	746	1 074	328	1 884	2 260	376
Capitaux propres totaux	1 887 867	1 886 683	(1 184)	2 001 146	1 999 780	(1 366)
Provisions pour avantages du personnel	1 959	3 471	1 512	2 120	3 862	1 742

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2011 publié	31/12/2011 retraité	Écart
Résultat opérationnel	3 250	3 256	6
Impôts	6 728	6 727	(1)
Résultat net	99 700	99 705	5
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	120,11	120,11	0,00

Changement de présentation du compte de résultat

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs reclassé du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élève à - 1 056 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant des charges d'intérêt nettes du rendement attendu des actifs qui auraient été reclassées du résultat opérationnel vers le résultat financier s'élève à - 157 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ce montant étant considéré comme non significatif au regard des comptes consolidés, les états financiers comparatifs n'ont pas été retraités.

VENTILATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Communication	1 658 461	-
Transport et logistique	2 387	2 387
Autres activités	5 656	-
TOTAL	1 666 504	2 387

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 – GOODWILL

ÉVOLUTION DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	
Au 31 décembre 2011	2 387
Prise de contrôle	1 664 096 ⁽¹⁾
Cession	0
Perte de valeur	0
Variation de change	21
Autres	0
AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 666 504

(1) Prise de contrôle du Groupe sur le Groupe Havas pour 1 658 millions d'euros et sur le Groupe SAFA pour 5,7 millions d'euros. Ce goodwill est en cours d'affectation et en l'absence d'indice de perte de valeur, les tests de dépréciation n'ont pas été formalisés à fin 2012.

DÉFINITION ET REGROUPEMENT DES UGT

Le Groupe Compagnie du Cambodge comprend au 31 décembre 2012 moins d'une dizaine d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe.

Les principales UGT sont les suivantes : « Havas » et « Transport et logistique » qui comprend les activités de concessions de chemins de fer.

Ces activités sont décrites dans la note B.6 – Règles et méthodes d'évaluation, paragraphe 21 « Information sectorielle ».

DÉTERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste « Amortissements et provisions ».

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Valeur recouvrable basée sur la juste valeur

Concernant l'UGT « Havas », au 31 décembre 2012, la valeur recouvrable a été estimée par référence à la juste valeur basée sur le cours de Bourse. Elle est supérieure à cette date à la valeur comptable de l'UGT.

En conséquence, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2012 pour cette UGT.

Valeurs recouvrables basées sur la valeur d'utilité

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise ;

- les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Les projections de flux de trésorerie sur les concessions sont basées sur la durée des contrats.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour le regroupement d'UGT « Transport et logistique » :

(en milliers d'euros)	2012	2011
	Transport et logistique	Transport et logistique
Valeur nette comptable du goodwill	2 387	2 387
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie		
– taux de croissance sur prévisions de N + 2 à N + 5 ⁽¹⁾	2 %	2 % à 3 %
– taux de croissance sur valeur terminale ⁽²⁾	NA	NA
– coût moyen pondéré du capital (WACC) ⁽³⁾	15,47 %	14,59 %

(1) En 2011, les flux de trésorerie futurs de Sitarail étaient basés sur une reprise d'activité en Côte d'Ivoire, pour retrouver des résultats proches de ceux observés avant la crise politique qui avait fortement impacté le pays au cours du premier semestre 2011.

(2) S'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont réalisées sur la durée des contrats, et n'intègrent donc pas de taux de croissance à l'infini.

(3) Les résultats des tests de sensibilité sur le WACC démontrent que les taux d'actualisation pour lesquels la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable sont nettement supérieurs aux WACC présentés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**ÉVOLUTION EN 2012**

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Droits d'exploitation, brevets, frais de recherche	190	4 428	(739)	90 026	(1 357)	38	92 586
Marques, enseignes	0	12	0	383 149	(8)	0	383 153
Relations clients	0	0	(2)	108 015	0	(13)	108 000
Autres	330	2 092	(2 198)	9 981	(162)	504	10 547
VALEURS BRUTES	520	6 532	(2 939)	591 171	(1 527)	529	594 286

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Droits d'exploitation, brevets, frais de recherche	(165)	(5 380)	739	(58 863)	1 008	(215)	(62 876)
Marques, enseignes	0	(78)	0	(1 024)	1	0	(1 101)
Relations clients	0	(3 600)	0	0	0	0	(3 600)
Autres	(320)	(3 999)	2 222	(6 669)	133	731	(7 902)
Amortissements et provisions	(485)	(13 057)	2 961	(66 556)	1 142	516	(75 479)
VALEURS NETTES	35	(6 525)	22	524 615	(385)	1 045	518 807

(1) Les variations sont principalement liées à la prise de contrôle du Groupe Havas (qui contribue pour 525 millions d'euros).

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Terrains et agencements	1 439	0	0	31 818	(2)	0	33 255
Constructions et aménagements	16 341	410	(3 737)	92 089	(428)	2 952	107 627
Installations techniques, matériels	2 940	9 433	(5 172)	277 753	(5 631)	1 215	280 538
Autres	23 764	10 158	(2 472)	99 040	(1 386)	(4 951)	124 153
VALEURS BRUTES	44 484	20 001	(11 381)	500 700	(7 447)	(784)	545 573

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Terrains et agencements	0	0	0	0	0	0	0
Constructions et aménagements	(2 840)	(3 314)	1 004	(14 997)	215	(14)	(19 946)
Installations techniques, matériels	(1 884)	(10 479)	4 681	(163 929)	4 550	(605)	(167 666)
Autres	(9 616)	(3 703)	1 054	(60 402)	1 011	1 336	(70 320)
Amortissements et provisions	(14 340)	(17 496)	6 739	(239 328)	5 776	717	(257 932)
VALEURS NETTES	30 144	2 505	(4 642)	261 372	(1 671)	(67)	287 641

(1) Les variations sont principalement liées à la prise de contrôle du Groupe Havas (qui contribue pour 226 millions d'euros).

Les investissements sont détaillés par secteur opérationnel dans la note 25.

NOTE 7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX CONCESSIONS

Le Groupe analyse en substance les caractéristiques de tous les nouveaux contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer, en prenant en compte à la fois les modalités contractuelles et également son expérience de l'exploitation de contrats similaires.

Le Groupe analyse en premier lieu les nouveaux contrats au regard des critères de l'interprétation IFRIC 12.

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession de service public ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- le concédant contrôle ou régule les services fournis, et fixe notamment le tarif des prestations. Ce critère est apprécié pour chaque contrat en substance par le Groupe en fonction de l'autonomie dont il dispose pour assurer l'équilibre financier de la concession ;

- les infrastructures reviennent au Concédant à l'issue du contrat.

Les analyses menées par le groupe ont permis de conclure que le contrat de concession opéré par le groupe ne révèle pas de l'IFRIC 12.

En effet, ce contrat de type « affermage » a les caractéristiques suivantes : le Groupe fixe librement les tarifs à appliquer et ne réalise pas de travaux d'infrastructures complémentaires à remettre au concédant à l'issue du contrat de concession.

CONCESSIONS FERROVIAIRES AFRIQUE

Concessionnaire	Concédant	Durée du contrat	Infrastructures mises à disposition par le concédant	Obligations contractuelles de construction d'infrastructures revenant au concédant à la fin du contrat	Autres obligations du concessionnaire
Sitarail	États du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Réseau ferré reliant Abidjan/ Ouagadougou (Côte d'Ivoire/ Burkina Faso) : infrastructures ferroviaires et dépendances du domaine public ferroviaire ainsi que le matériel nécessaire à l'exploitation.	N/A	Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire.

La concession est assortie du paiement de redevances au concédant en contrepartie du droit d'exploitation accordé. Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état des biens concédés font l'objet de provisions en fonction des plans prévisionnels comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 16 – Provisions pour risques et charges.

Le contrat Sitarail peut être résilié à l'initiative du concessionnaire en cas de manquement grave du concédant à ses obligations (avec compensation) ou en cas de force majeure, ou à l'initiative du concédant par rachat de la concession ou en cas de faute grave du concessionnaire.

NOTE 8 – TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre 2011	748 887
Variation du périmètre de consolidation ⁽¹⁾	(509 147)
Quote-part de résultat	68 310
Autres mouvements ⁽²⁾	114 921
AU 31 DÉCEMBRE 2012	422 971

(1) Essentiellement effet du passage en intégration globale du Groupe Havas (voir *infra*) pour – 508,6 millions d'euros et de SAFA France et SAFA Cameroun pour – 21,8 millions d'euros.

(2) Dont 130,8 millions de juste valeur des instruments financiers et – 19,7 millions d'euros au titre des dividendes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

VALEUR CONSOLIDÉE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011	
	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat	Valeur de mise en équivalence
Havas (Groupe consolidé en MEE jusqu'au 31 août 2012) ⁽¹⁾	52 179	0	6 587	470 407
Société Industrielle et Financière de l'Artois	11 961	234 479	1 593	138 807
Financière Moncey	(19)	156 018	55	99 918
Société Anonyme Forestière et Agricole ⁽²⁾	2 434	0	4 087	20 549
Compagnie des Tramways de Rouen	(7)	11 025	10	8 106
IER	1 030	7 990	3 075	6 979
Rivaud Innovation	37	2 148	(134)	2 112
Autres sociétés	695	11 311	24	2 009
TOTAL	68 310	422 971	15 297	748 887

(1) Le Groupe Havas a été intégré globalement à la date du 1^{er} septembre 2012 (voir note 2 – Variations de périmètre). La quote-part du Groupe dans les résultats d'Havas a été comptabilisée jusqu'à cette date dans la rubrique « Part dans le résultat net des entreprises associées » selon les modalités d'IAS 28.

La valeur recouvrable de la participation a été recalculée à la date de la prise de contrôle. À cette date, la valeur d'utilité de la participation, estimée selon une méthode multicritères, était supérieure à sa juste valeur. La revue de cette valeur d'utilité a conduit à reconnaître une reprise de dépréciation de 33,5 millions d'euros.

(2) Le Groupe Société Anonyme Forestière et Agricole a été intégré globalement à partir du 1^{er} novembre 2012.

NOTE 9 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 352 921	(41 987)	1 310 934	1 310 934	0
Actifs à la juste valeur par résultat	263	0	263	0	263
Prêts, créances, dépôts et obligations	44 174	(29 320)	14 854	7 046	7 808
TOTAL	1 397 358	(71 307)	1 326 051	1 317 980	8 071

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Dont non courant	Dont courant
Actifs disponibles à la vente	1 369 753	(41 016)	1 328 737	1 328 737	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	21 456	(21 142)	314	314	0
TOTAL	1 391 209	(62 158)	1 329 051	1 329 051	0

DÉTAIL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011 Valeur nette	Acquisitions ⁽¹⁾	Cessions ⁽²⁾	Variation juste valeur ⁽³⁾	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements ⁽⁴⁾	Au 31/12/2012 Valeur nette
Actifs disponibles à la vente	1 328 737	166 587	(432 946)	411 856	(1 130)	(162 170)	1 310 934
Actifs à la juste valeur par résultat	0	58	0	(16 083)	0	16 288	263
Prêts, créances, dépôts et obligations	314	1 181	(716)	0	(32)	14 107	14 854
TOTAL	1 329 051	167 826	(433 662)	395 773	(1 162)	(131 775)	1 326 051

(1) Dont acquisition de titres Financière de l'Odette pour 166,2 millions d'euros.

(2) Cessions de titres Bolloré pour – 141,2 millions d'euros et cession des titres Aegis pour – 295,4 millions d'euros (le Groupe a cédé à Dentsu 13 % d'Aegis le 12 juillet 2012 et 5 % supplémentaires le 16 août 2012).

(3) Essentiellement réévaluation des titres Financière de l'Odette pour 266,6 millions d'euros et Financière V pour 77,4 millions d'euros.

(4) Sortie de périmètre de Financière du Loch suite à la fusion dans Bolloré – 174,7 millions d'euros.

ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs à la juste valeur par résultat comprennent essentiellement des instruments financiers dérivés.
Voir note 20 – Endettement financier.

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE**Détail des principaux titres**

(en milliers d'euros) Sociétés	Au 31/12/2012		Au 31/12/2011	
	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable	Pourcentage de détention	Valeur nette comptable
Financière de l'Odet ⁽¹⁾	22,73	605 654	15,38	288 753
Aegis Group ⁽²⁾	–	–	24,75	501 004
Plantations des Terres Rouges ⁽³⁾	10,00	149 061	10,00	102 858
Bolloré	1,09	246 953	5,55	207 608
Socfin	11,53	57 478	11,53	45 161
Socfinasia	5,00	30 055	5,00	24 160
Autres titres cotés	–	13 839	–	22 941
Sous-total titres cotés⁽⁴⁾		1 103 040		1 192 485
Financière V ⁽⁵⁾	22,81	198 994	22,81	121 601
Nord-Sumatra Investissements ⁽⁶⁾	–	–	5,00	10 896
Banque J.P Hottinguer et Cie ⁽⁷⁾	18,12	934	17,59	934
Autres titres non cotés	–	7 966	–	2 821
Sous-total titres non cotés		207 894		136 252
TOTAL		1 310 934		1 328 737

Au 31 décembre 2012, une moins-value temporaire a été reconnue directement en capitaux propres au titre des réévaluations des actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de – 7,2 millions d'euros ; cette moins-value est considérée comme ni significative ni durable au regard des critères du Groupe.

(1) Financière de l'Odet

Financière de l'Odet est détenue à 55,3 % par la holding Sofibol et sa filiale directe Compagnie de Guénolé, à 19,12 % par la Compagnie du Cambodge, à 4,93 % par la Financière Moncey, à 5,63 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois. Le Groupe Compagnie du Cambodge ne détient pas d'influence notable sur la participation Financière de l'Odet dont le Conseil d'administration comprend 11 membres dont aucun ne représente directement la Compagnie du Cambodge. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette dernière exerce directement et indirectement sur la Compagnie de Cambodge.

(2) Aegis

Le Groupe a cédé environ 13 % du capital d'Aegis le 12 juillet 2012, 5 % supplémentaires le 16 août 2012 et a apporté à Bolloré 6,4 % de sa participation résiduelle lors de la fusion Financière du Loch.

(3) Plantations des Terres Rouges

Le Groupe ne détient pas d'influence notable sur la société Plantations des Terres Rouges malgré sa participation de 32,81 % (10 % par la Compagnie du Cambodge et 22,81 % par sa filiale mise en équivalence Société Industrielle et Financière de l'Artois), car les titres détenus par la société Société Industrielle et Financière de l'Artois (22,81 %) sont privés de droits de vote en raison du contrôle qu'exerce la société Plantations des Terres Rouges sur la Société Industrielle et Financière de l'Artois (via ses participations directes et indirectes dans cette dernière). Le Conseil d'administration de la société Plantations des Terres Rouges est composé de 6 membres dont aucun ne représente la Compagnie du Cambodge.

(4) Titres cotés

Valorisation des titres au cours de Bourse de clôture du 31 décembre 2012 pour les sociétés cotées.

(5) Financière V

Financière V, contrôlée par Vincent Bolloré, est détenue à 50,31 % par Omnium Bolloré, à 22,81 % par la Compagnie du Cambodge, à 10,50 % par la Financière Moncey, à 10,25 % par Bolloré, à 4 % par la Société Industrielle et Financière de l'Artois, à 1,68 % par la Compagnie des Tramways de Rouen. Le Groupe Compagnie de Cambodge ne détient pas d'influence notable sur la participation dans la holding Financière V dont le Conseil d'administration comprend six membres dont aucun ne représente la Compagnie du Cambodge. Les titres détenus dans cette entité sont en effet privés de droit de vote, en raison du contrôle que cette holding exerce directement et indirectement sur la Compagnie de Cambodge.

Ces titres font l'objet d'une valorisation basée sur la valeur par transparence correspondant à la moyenne des méthodes décrites ci-dessous :

- des cours de Bourse de Bolloré et de Financière de l'Odet ;
- des capitaux propres consolidés de Financière de l'Odet.

(6) Nord-Sumatra Investissements

Cession par Compagnie du Cambodge des titres Nord Sumatra Investissements.

(7) Banque Hottinguer

Le Groupe Compagnie de Cambodge ne détient pas d'influence notable sur sa participation dans la Banque Hottinguer, sa participation restant inférieure au seuil de présomption d'influence notable (18,12 %) et seul un membre du Conseil de Surveillance de la banque sur 12 représente directement la Compagnie du Cambodge.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 10 - STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	11 212	(926)	10 286	5 815	(843)	4 972
Produits en-cours, intermédiaires et finis	650	0	650	0	0	0
Autres prestations en-cours	33 775	(593)	33 182	0	0	0
Marchandises	152	0	152	0	0	0
TOTAL	45 789	(1 519)	44 270	5 815	(843)	4 972

NOTE 11 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	1 613 815	(15 033)	1 598 782	3 183	(286)	2 897
Créances sociales et fiscales d'exploitation	1 710	0	1 710	739	0	739
Fournisseurs débiteurs	85 271	(677)	84 594	952	0	952
Comptes courants actifs	5 188	0	5 188	(1)	0	(1)
Autres créances d'exploitation	385 393	(35 587)	349 806	1 939	(196)	1 743
TOTAL	2 091 377	(51 297)	2 040 080	6 812	(482)	6 330

BALANCE ÂGÉE DES CRÉANCES ÉCHUES NON PROVISIONNÉES À LA CLÔTURE

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	1 598 782	1 158 708	440 074	418 100	10 427	11 547

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Total	Non échues	Échues	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois
Créances clients nettes	2 897	1 207	1 690	1 494	69	127

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paiement.

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION SUR CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Provisions clients et comptes rattachés	(286)	(1 728)	5 556	(19 168)	195	398	(15 033)

ANALYSE EN COMPTE DE RÉSULTAT DES PROVISIONS ET DES CHARGES SUR CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Dotations aux provisions	(1 728)	0
Reprises de provisions	5 556	0
Pertes sur créances irrécouvrables	(4 975)	0

NOTE 12 – IMPÔT COURANT ACTIF

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants – actif	122 663	0	122 663	7 731	0	7 731
TOTAL	122 663	0	122 663	7 731	0	7 731

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	22 495	0	22 495	412	0	412
TOTAL	22 495	0	22 495	412	0	412

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	545 607	0	545 607	8 580	0	8 580
Équivalents de trésorerie	6 066	(306)	5 760	0	0	0
Conventions de trésorerie – actif	462 042	0	462 042	391 679	0	391 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 013 715	(306)	1 013 409	400 259	0	400 259
Conventions de trésorerie – passif	0	0	0	(385 525)	0	(385 525)
Concours bancaires courants	(14 533)	0	(14 533)	(10)	0	(10)
TRÉSORERIE NETTE	999 182	(306)	998 876	14 724	0	14 724

NOTE 15 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2012, le capital social de Compagnie du Cambodge s'élève à 23 508 870 euros, divisé en 559 735 actions ordinaires d'un nominal de 42 euros chacune, et entièrement libérées.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2012.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de Compagnie du Cambodge sont soumis à l'accord de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net/capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 20 – Endettement financier.

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE

Le montant total des dividendes payés sur l'exercice par la société mère est de 80 042 milliers d'euros, soit 143 euros par action.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – de base	353 797	67 229
Résultat net part du Groupe, utilisé pour le calcul du résultat par action – dilué	353 797	67 229
Nombre de titres émis au 31 décembre		
Nombre de titres émis	559 735	559 735
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	559 735	559 735
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	559 735	559 735
Nombre moyen pondéré de titres en circulation – de base	559 735	559 735
Titres potentiels dilutifs	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels – après dilution	559 735	559 735

NOTE 16 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Exercice 2012 (en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Augmen- tations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations de change	Au 31/12/2012
			avec utilisation	sans utilisation				
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	110	6 355	(3 268)	(3 934)	18 320	23	(60)	17 546
Autres provisions pour risques	61	5 539	0	(405)	15 610	(53)	(664)	20 088
Autres provisions pour charges	0	301	(211)	(1 300)	3 424	382	(82)	2 514
Total provisions à moins d'un an	171	12 195	(3 479)	(5 639)	37 354	352	(806)	40 148
Provisions pour litiges ⁽¹⁾	240	0	(133)	0	0	0	0	107
Provisions pour risques filiales	29	0	0	(29)	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	4 036	0	0	0	0	0	0	4 036
Provisions pour impôts	209	477	(209)	0	13 599	623	(513)	14 186
Obligations contractuelles ⁽²⁾	4 475	732	(1 037)	0	0	(1)	0	4 169
Restructurations	0	485	(791)	(541)	4 750	13	(160)	3 756
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	76	0	76
Total autres provisions	8 989	1 694	(2 170)	(570)	18 349	711	(673)	26 330
TOTAL	9 160	13 889	(5 649)	(6 209)	55 703	1 063	(1 479)	66 478

(1) Correspond à des litiges sociaux et commerciaux individuellement non significatifs.

(2) Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

IMPACT (NET DES CHARGES ENCOURUES) AU COMPTE DE RÉSULTAT EN 2012

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
Résultat opérationnel	(13 412)	6 180	(7 232)
Résultat financier	0	29	29
Charge d'impôt	(477)	0	(477)
TOTAL	(13 889)	6 209	(7 680)

LITIGES EN COURS**Litiges avec d'anciens dirigeants ou collaborateurs de la société Havas**

– Procédure relative à l'annulation des accords conclus entre Havas et Alain de Pouzilhac

Le 11 décembre 2012, la Cour d'appel de Paris, cour de renvoi, a confirmé le jugement du tribunal de grande instance du 27 juin 2009, mettant ainsi un terme définitif à la procédure.

Cette décision n'a entraîné aucune conséquence financière négative pour la société.

– Procédure relative à la rupture de contrat de travail de Alain Cayzac

Alors que Alain Cayzac avait considéré que les conditions d'exercice de sa clause de conscience étaient remplies, Havas avait estimé, pour sa part, qu'il s'agissait d'une démission et ne lui avait pas versé les indemnités réclamées. Alain Cayzac a saisi le conseil des prud'hommes de Nanterre.

Aux termes d'une décision du 7 septembre 2012, le conseil des prud'hommes de Nanterre a :

- (i) reconnu la validité de la clause de conscience et a condamné Havas SA à verser à Alain Cayzac les indemnités réclamées à ce titre ;

(ii) considéré qu'il n'y avait pas de licenciement sans cause réelle et sérieuse et a ainsi débouté Alain Cayzac de ses demandes à ce titre ;

(iii) condamné Havas SA au paiement de la rémunération variable d'Alain Cayzac au titre de l'année 2005.

Havas a interjeté appel de ce jugement.

Enfin, Havas a porté plainte en 2007 auprès du procureur de la République de Nanterre afin de dénoncer des faits qu'elle considère susceptibles de recevoir une qualification pénale. Le 15 novembre 2012, le tribunal de grande instance de Nanterre a prononcé la nullité de la procédure. Cette décision a mis un terme définitif à la procédure.

Dans le cours normal de leur activités. Le Groupe Compagnie du Cambodge et ses filiales sont parties à un certains nombre de procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Les charges pouvant résulter de ces procédures font l'objet de provision dans la mesure où elles sont quantifiables. Les montants provisionnés ont fait l'objet d'une appréciation du risque au cas par cas.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

NOTE 17 – ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Il est à noter que le Groupe a adopté l'option SoRIE dans les comptes consolidés 2012 (voir note 3 – Comparabilité des comptes). L'ensemble des périodes présentées ont été retraitées en conséquence.

ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011			Au 01/01/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	49 636	449	50 085	3 471	0	3 471	3 862	0	3 862
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	114 819	0	114 819	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime	(104 851)	0	(104 851)	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	(55)	0	(55)	0	0	0	0	0	0
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	59 549	449	59 998	3 471	0	3 471	3 862	0	3 862

COMPOSANTES DE LA CHARGE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des services rendus	(4 020)	0	(4 020)	(134)	0	(134)
Coût des services passés	(2)	0	(2)	0	0	0
Montant des gains et pertes actuariels reconnus	0	0	0	0	0	0
Effets des réductions et liquidation de plan	2 250	0	2 250	0	0	0
Charges d'intérêt	(3 337)	(58)	(3 395)	(157)	0	(157)
Rendement attendu des actifs du régime	2 339	0	2 339	0	0	0
COÛTS DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	(2 770)	(58)	(2 828)	(291)	0	(291)

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

MOUVEMENTS SUR LE PASSIF/ACTIF NET COMPTABILISÉS AU BILAN

Évolution de la provision

(en milliers d'euros)	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Au 1^{er} janvier	3 471	0	3 471	3 862	0	3 862
Augmentation par résultat	2 770	58	2 828	291	0	291
Reprise par résultat	(5 103)	(38)	(5 141)	(458)	0	(458)
Écarts actuariels constatés par capitaux propres	3 254	0	3 254	(224)	0	(224)
Écart de conversion	(349)	0	(349)	0	0	0
Autres mouvements ⁽¹⁾	55 506	429	55 935	(0)	0	(0)
AU 31 DÉCEMBRE	59 549	449	59 998	3 471	0	3 471

(1) Correspond principalement au passage de mise en équivalence à intégration globale du Groupe Havas pour 55,3 millions d'euros.

(GAINS) ET PERTES ACTUARIELS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

L'évolution des gains et pertes actuariels mentionnés dans l'état du résultat global et reconnus directement en capitaux propres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Solde d'ouverture	(1 518)	(1 742)
(Gains) et pertes actuariels reconnus au cours de la période (pour les entités contrôlées)	(3 254)	224
Autres variations ⁽¹⁾	(29 265)	0
Solde de clôture	(34 037)	(1 518)

(1) Correspond à l'intégration globale du Groupe Havas en 2012.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIFS DE COUVERTURE

Réconciliation entre la juste valeur des actifs en couverture à l'ouverture et à la clôture

(en milliers d'euros)	Régime en rente	Régime en capital	Total
Juste valeur des actifs au 1^{er} janvier 2012	0	0	0
Rendement attendu des actifs	2 084	255	2 339
(Pertes) et gains actuariels générés	(817)	(1 154)	(1 971)
Cotisations versées par l'employeur	–	1 636	1 636
Cotisations versées par les employés	–	23	23
Réductions/liquidations	–	(5 250)	(5 250)
Prestations payées par le fonds	(405)	0	(405)
Variations de périmètre ⁽¹⁾	96 780	14 024	110 804
Autres	(2 475)	150	(2 325)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2012	95 167	9 684	104 851

(1) Les variations de périmètre sont principalement liées au passage de mise en équivalence à intégration globale du Groupe Havas.

Composition du portefeuille des placements

Les actifs des plans de retraite sont principalement localisés en France et au Royaume-Uni.

Les actifs de couverture sont investis à la clôture de la façon suivante :

Au 31 décembre 2012		
France (en pourcentage)	Part	Taux de rendement
Actions	0	0
Obligations	0	0
Immobilier	0	0
Trésorerie	0	0
Autres	100	4,50
TOTAL	100	4,50

Le taux de rendement attendu a été établi sur la base des caractéristiques des contrats d'assurance.

Pour la France, il s'agit exclusivement de contrats d'assurance en euros qui sont gérés sur l'actif général des assureurs.

Aucun placement n'est effectué dans les propres actifs du Groupe.

Au 31 décembre 2012		
Royaume-Uni (en pourcentage)	Part	Taux de rendement
Actions	38,29	6,07
Obligations	48,20	3,26
Immobilier	-	-
Trésorerie	-	-
Autres	13,51	4,18
TOTAL	100	4,46

Au 31 décembre 2012		
Autres (en pourcentage)	Part	Taux de rendement
Actions	28,78	10,96
Obligations	18,12	4,41
Immobilier	-	-
Trésorerie	-	-
Autres	53,10	1,43
TOTAL	100	4,71

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

HYPOTHÈSES D'ÉVALUATION

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	43 114	0	6 522	49 636
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	101 228	13 591	114 819
Avantages postérieurs à l'emploi	43 114	101 228	20 113	164 455
Autres avantages à long terme	449			449
Juste valeur des actifs du régime	(5)	(95 167)	(9 679)	(104 851)
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	(55)	(55)
MONTANT NET AU BILAN DES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL	43 558	6 061	10 379	59 998

Les taux d'actualisation, déterminés par pays ou zone géographique, sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

(en pourcentage)	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31 décembre 2012			
Taux d'actualisation	3,25	4,37	2,85-3,25
Rendement attendu des actifs	4,50	4,46	4,71
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,85	–	2,45-2,85
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40-7,00 ⁽²⁾	–	3,40
Au 31 décembre 2011			
Taux d'actualisation	4,50	–	4,50
Rendement attendu des actifs	4,00	–	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60	–	2,60
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40	–	3,40
Au 31 décembre 2010			
Taux d'actualisation	4,00	–	4,00
Rendement attendu des actifs	4,00	–	4,00
Augmentation des salaires ⁽¹⁾	2,60	–	2,60
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,40	–	3,40

(1) Inflation comprise.

(2) Observations réelles en fonction des régimes.

SENSIBILITÉS

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation est la suivante :

Évolution du taux d'actualisation	En %		En milliers d'euros	
	De – 0,5 %	De + 0,5 %	De – 0,5 %	De + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2012	9,18	– 7,97	15 137	(13 138)
Effet sur la charge 2013	–	–	< 1 million d'euros	

La sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux de rendement attendu des actifs est la suivante :

Évolution du taux de rendement attendu	En %		En milliers d'euros	
	De - 10 %	De + 10 %	De - 10 %	De + 10 %
Effet sur la charge 2012	- 10,00	10,00	< 1 million d'euros	

Sensibilité des engagements de couverture maladie à un point d'évolution des coûts médicaux

L'évolution des coûts médicaux de 1 % entraîne une variation, de l'engagement et du coût, non significative de moins de 1 million d'euros.

NOTE 18 – TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

PLAN SUR ACTION HAVAS SA

Le Groupe Havas a attribué des plans d'options de souscription d'actions Havas SA au profit de ses collaborateurs ou mandataires sociaux (« Plans réglés en actions »).

À la date d'attribution, la juste valeur des options attribuées est calculée selon la méthode binomiale. Cette méthode permet de prendre en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice), des données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividende attendu) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. La volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique observée sur un échantillon de sociétés cotées comparables du secteur dont Havas fait partie.

La juste valeur des options est étalée linéairement en résultat sur la ligne « Frais de personnel » avec contrepartie en capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Lors de l'exercice des options, le prix payé par les bénéficiaires est comptabilisé en trésorerie en contrepartie des capitaux propres.

	Plans 2003			Plans 2004		Plans 2006		Plan 2007
Condition d'attribution								
Date d'octroi	24 mars 2003	4 juillet 2003	10 décembre 2003	26 mai 2004	1 ^{er} décembre 2004	20 juillet 2006	27 octobre 2006	11 juin 2007
Nombre d'actions accordées	3 014 251	351 006	1 681 621	421 426	10 326 167	2 200 000	22 500 000	1 740 000
Cours de l'action à la date d'octroi (en euros)	2,69	3,89	4,49	4,31	4,06	3,72	3,86	4,22
Durée de vie légale des options	7 ans		7 ans		5 ans	7 ans	7 ans	7 ans
	10 ans pour les résidents français	10 ans	10 ans pour les résidents français	10 ans	10 ans pour les résidents français	8 ans pour les résidents français	8 ans pour les résidents français	8 ans pour les résidents français
Durée d'acquisition des droits	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	48 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Principales hypothèses								
Taux de dividende (en %)	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,00
Volatilité attendue (en %)	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	20,00	20,00	20,00
Taux sans risque (en %)	4,14-4,50	4,21	4,26-4,59	4,60	3,22-4,00	3,75	3,75	4,50
Juste valeur de l'option (en euros)	0,77-0,90	1,21-1,28	1,32-1,53	1,34-1,46	1,16-1,42	0,90-0,91	0,87-0,92	1,14-1,21
Au 31 décembre 2012								
Nombres d'options restant à exercer	294 486	231 214	164 422	376 194	5 270	1 375 664	14 586 378	1 336 940
Charge comptabilisée en résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) L'ensemble des plans d'options étant totalement exercable depuis 2010, aucune charge à ce titre n'est comptabilisée en 2012.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR)

BSAAR 2006

Havas SA a émis, le 1^{er} décembre 2006, un emprunt représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR). Les banques ayant souscrit aux OBSAAR ont proposé à certains cadres et mandataires sociaux du Groupe d'acquiescer les BSAAR pour un prix unitaire de 0,34 centime, validé par un expert indépendant. Cette valeur étant toutefois différente de la valorisation de l'option telle que calculée conformément à IFRS 2, l'écart entre les deux valeurs représentait une charge de personnel qui était étalée sur la période d'acquisition des droits, soit 0,7 million d'euros en 2010.

Les BSAAR ont été acquis par les cadres et mandataires sociaux à qui ils ont été proposés. Ils n'étaient pas cessibles avant le 30 novembre 2010 et chaque bénéficiaire s'est engagé à céder ses BSAAR à Havas SA au cas où il quitterait le Groupe avant la date à laquelle ils sont exerçables, et ce, au prix auquel il les a achetés.

Les BSAAR sont exerçables à tout moment à compter du 1^{er} décembre 2010, date à laquelle ils sont cotés sur le marché d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010355644, et ce, jusqu'au 1^{er} décembre 2013. Un BSAAR donne droit à souscrire ou acquiescer une action nouvelle ou existante Havas SA.

BSAAR 2008

Havas SA a émis, le 8 février 2008, un emprunt représenté par des OBSAAR. L'OBSAAR 2008 est similaire à l'OBSAAR 2006 tant en procédure de mise en place qu'en traitement comptable. Le prix unitaire du BSAAR est de 0,34 centime. L'écart entre la valeur de l'option et le prix proposé représente une charge de personnel qui était étalée sur la période d'acquisition des droits, soit 0,3 million en 2011 et 0,4 million d'euros en 2010.

Les BSAAR n'étaient pas cessibles avant le 8 février 2012, date de leur admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris. Ils sont exerçables à tout moment depuis cette date, et ce, jusqu'au septième anniversaire de leur date d'émission. Un BSAAR donne droit à souscrire ou acquiescer une action nouvelle ou existante Havas SA.

Suite au succès de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA) initiée par Havas SA en mai 2012 au prix unitaire de 4,90 euros, 51 729 602 actions, soit 12 % du capital au 1^{er} janvier 2012, ont été rachetées le 19 juin 2012, puis annulées. Il en résulte qu'un BSAAR 2006 ou un BSAAR 2008 donne droit à souscrire ou acquiescer 1,03 action nouvelle ou existante Havas SA.

Date d'attribution	2008	2006
Taux de dividende (en %)	1,50	1,50
Volatilité attendue (en %)	20,00	20,00
Taux sans risque (en %)	4,09	3,75
Nombre d'options attribuées	15 000 000	41 985 000
Durée de vie des options	7 ans	7 ans
Juste valeur de l'avantage (en euros)	0,114	0,137
Prix d'exercice en euros (en euros)	3,85	4,30
Nombre de BSAAR attribués restant à exercer au 31 décembre 2011	13 078 365	36 085 716
OPAS ⁽¹⁾		(32 663 372)
Rachats	(104 400)	(60 000)
Nombre de BSAAR attribués restant à exercer au 31 décembre 2012	12 973 965	3 362 344

(1) En mai 2012, concomitamment à l'offre publique de rachat d'actions (OPRA), Havas SA a initié une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) sur les bons de souscription ou d'achat d'action (BSAAR) 2006/2013 au prix unitaire de 0,40 euro, 32 663 372 BSAAR ont été apportés à l'offre, puis annulés.

NOTE 19 - ÉCHÉANCIER DES DETTES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	536 439	119 772	416 667	0
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	536 439	119 772	416 667	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	332 189	132 174	200 015	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	29 797	28 913	884	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b + c)	898 425	280 859	617 566	0
Dérivés passifs (d)	5 742	5 742	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c + d)	904 167	286 601	617 566	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	86 905	0	86 905	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créiteurs	2 496 695	2 496 695	0	0
Impôts courants	191 326	191 326	0	0
Autres passifs courants	35 450	35 450	0	0
Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)				
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	200 000	0	200 000	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	386 620	386 073	547	0
Sous-total passifs hors dérivés (a + b + c)	586 620	386 073	200 547	0
Dérivés passifs (d)	0	0	0	0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (a + b + c + d)	586 620	386 073	200 547	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Fournisseurs et autres créiteurs	40 505	40 505	0	0
Impôts courants	745	745	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 20 – ENDETTEMENT FINANCIER

ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012	Dont courant	Dont non courant	Au 31/12/2011	Dont courant	Dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	536 439	119 772	416 667	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	332 189	132 174	200 015	200 000	0	200 000
Autres emprunts et dettes assimilées	29 797	28 913	884	386 620	386 073	547
Dérivés passifs ⁽²⁾	5 742	5 742	0	0	0	0
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	904 167	286 601	617 566	586 620	386 073	200 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	(1 013 409)	(1 013 409)	0	(400 259)	(400 259)	0
Dépôt de garantie affecté au remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0
Dérivés actifs ⁽²⁾	(263)	(263)	0	0	0	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(109 505)	(727 071)	617 566	186 361	(14 186)	200 547

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie – voir note 14.

(2) Voir ci-après paragraphe « Dérivés actifs et passifs de l'endettement net ».

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ÉLÉMENTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Analyse des passifs financiers par catégorie

Passifs au coût amorti

Autres emprunts obligataires (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur	536 439	0

Émis par Havas

Solde au 31 décembre 2012 : 536,4 millions d'euros

Le 4 novembre 2009, Havas a émis un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 350 millions d'euros à échéance 2014, avec un coupon annuel de 5,5 %.

Concomitamment, un swap de taux d'intérêt a été mis en place pour rendre variable le taux fixe de 5,50 % en Euribor 3 mois + 3,433 % sur trois ans. Ce swap est arrivé à échéance sur 2012.

Le 8 février 2008, Havas SA a émis un autre emprunt réservé à Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Natixis, Crédit Agricole CIB, BNP Paribas et Société Générale représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 100 millions d'euros avec suppression d'un droit préférentiel de souscription en vue de l'admission sur le marché d'Euronext Paris de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) à compter du 8 février

2012. Les réservataires de l'émission d'OBSAAR ont cédé la totalité des BSAAR à des cadres et mandataires sociaux du Groupe Havas au prix unitaire de 0,34 euro, le prix d'exercice étant de 3,85 euros. La parité d'exercice est d'un BSAAR pour une action Havas SA nouvelle ou existante.

Havas SA a émis en décembre 2006 un emprunt réservé à Banque Fédérative du Crédit Mutuel, Natixis et HSBC France, représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 270 millions d'euros avec suppression d'un droit préférentiel de souscription en vue de l'admission sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) à compter du 1^{er} décembre 2010. Les réservataires de l'émission d'OBSAAR ont cédé, début 2007, les BSAAR à des cadres et mandataires sociaux du Groupe Havas (cf. note 18 – Transactions dont le paiement est fondé sur des actions).

Concomitamment, un swap de taux d'intérêt a été mis en place échangeant le taux variable initial Euribor 3 mois – 0,02 % contre un taux fixe de 3,803 %.

Emprunts auprès des établissements de crédit (en milliers d'euros)	31/12/2012⁽¹⁾	31/12/2011⁽¹⁾
Valeur	332 189	200 000

(1) Dont 200 millions d'euros de financement garantis par des nantissements de titres Havas au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011.
Dont 90 millions d'euros de tirage de billets de trésorerie chez le Groupe Havas au 31 décembre 2012, dans le cadre d'un programme de 300 millions d'euros maximum.

Autres emprunts et dettes assimilées (en milliers d'euros)	31/12/2012⁽¹⁾	31/12/2011⁽¹⁾
Valeur	29 797	386 620

(1) Au 31 décembre 2012, comprend principalement des concours bancaires courants pour un montant de 14,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2011, le solde comprenait principalement une convention de trésorerie avec Bolloré pour 385,5 millions d'euros.

Dérivés actifs et passifs de l'endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur		
Dérivés actifs non courants	0	0
Dérivés actifs courants	(263)	0
TOTAL	(263)	0
Dérivés passifs non courants	0	0
Dérivés passifs courants	5 742	0
TOTAL	5 742	0

NATURE ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Nature de l'instrument	Risque couvert	Société	Échéance	Montant nominal total (en milliers de devise)	Juste valeur des instruments au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Juste valeur des instruments au 31/12/2011 (en milliers d'euros)
Contrat d'échange de taux d'intérêts	De taux	Havas	2012/2013	90 000 (€)	(3 056)	0
Contrats d'échange de devises	De change	Havas	2 012	multiples contrats	(2 423)	0

Les dérivés présentés dans le tableau ci-dessus sont des swaps de taux et de change souscrits par Havas pour couvrir sa dette sur les variations de taux d'intérêt et de cours de devises. Ils sont qualifiés comptablement de couverture.

Les produits et les charges comptabilisés en résultat de la période au titre de ces passifs financiers sont présentés en note 28 – Résultat financier.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Selon la devise

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	536 439	536 439	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	536 439	536 439	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	332 189	290 660	24	0	41 505
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	29 797	15 247	0	55	14 495
SOUS-TOTAL : PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b + c)	898 425	842 346	24	55	56 000

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	Euros	Dollars américains	Livres sterling	Autres devises
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	200 000	200 000	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	386 620	386 073	0	0	547
SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b + c)	586 620	586 073	0	0	547

Selon le taux (montants avant couverture)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
	Total	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	536 439	350 000	186 439	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	536 439	350 000	186 439	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	332 189	30 957	301 232	200 000	0	200 000
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	29 797	12 815	16 982	386 620	547	386 073
SOUS-TOTAL PASSIFS HORS DÉRIVÉS (a + b + c)	898 425	393 772	504 653	586 620	547	586 073

Par ailleurs :

- au 31 décembre 2012, la part de l'endettement à taux fixe brut, après couverture, du Groupe s'élève à 53,7 %, contre 43,8 % avant couverture ;
- au 31 décembre 2011, la part de l'endettement à taux fixe brut du Groupe s'élevait à 0,1 % (absence de couverture).

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Autres passifs non courants	0	92 275	12 758	(1 860)	(16 268)	86 905
TOTAL	0	92 275	12 758	(1 860)	(16 268)	86 905

NOTE 22 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Dettes fournisseurs	10 572	1 229 601	323 825	(35 715)	16 814	1 545 097
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 065	294 135	(121 580)	(3 922)	507	170 205
Clients créditeurs	12	224 432	(23 654)	(3 614)	174	197 350
Comptes courants – passif à moins d'un an	112	0	1	0	0	113
Autres dettes d'exploitation	28 744	557 123	(4 797)	(2 915)	5 775	583 930
TOTAL	40 505	2 305 291	173 795	(46 166)	23 270	2 496 695

NOTE 23 – IMPÔTS COURANTS PASSIFS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Impôts courants – passif	745	129 447	60 827	(2 263)	2 570	191 326
TOTAL	745	129 447	60 827	(2 263)	2 570	191 326

NOTE 24 – AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements	Au 31/12/2012
Produits constatés d'avance	0	41 109	(5 838)	(548)	727	35 450
TOTAL	0	41 109	(5 838)	(548)	727	35 450

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**NOTE 25 – INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés dans le reporting interne du Groupe, revu par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe) ; ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Suite à la prise de contrôle du Groupe Havas, l'organisation sectorielle a été revue et un secteur Communication a été défini.

Les secteurs présentés par le Groupe sont au nombre de deux :

- Transport et logistique : comprend les activités de services, portant sur l'organisation en réseau du transport maritime et aérien, et de la logistique, avec la concession de la ligne de chemin de fer reliant le Burkina Faso à la Côte d'Ivoire ;
- Communication : comprend les activités de publicité traditionnelle et le digital, suite à l'intégration du Groupe Havas (passage de mise en équivalence à intégration globale) dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012, Havas représente un secteur opérationnel à part entière au regard des critères énoncés par IFRS 8.

Les activités plantations et holdings ne dépassant pas les seuils quantitatifs prévus par la norme IFRS 8, figurent dans la colonne « Autres activités ».

Les transactions entre les différents secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Aucun client individuel ne représente à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Les résultats opérationnels sectoriels sont les principales données utilisées par la Direction générale afin d'évaluer la performance des différents secteurs, et de leur allouer les ressources.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires et les investissements sont également suivis par la Direction générale sur une base régulière.

L'information concernant les dotations aux amortissements et provisions est fournie pour permettre au lecteur d'apprécier les principaux éléments sans effets monétaires du résultat opérationnel sectoriel mais n'est pas transmise dans le reporting interne.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En 2012 (en milliers d'euros)	Transport et logistique	Communication	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	54 831	671 858	3 404	0	730 093
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	54 831	671 858	3 404	0	730 093
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 325)	(23 296)	119	0	(25 502)
Résultat opérationnel sectoriel	3 517	105 087	(1 156)	0	107 448
Investissements corporels et incorporels	3 955	21 725	855	0	26 535

En 2011 (en milliers d'euros)	Transport et logistique	Communication	Autres activités	Élimination intersecteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires externe	38 282	0	246	0	38 528
Chiffre d'affaires intersecteurs	0	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES	38 282	0	246	0	38 528
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 087)	0	6 337	0	4 250
Résultat opérationnel sectoriel	(507)	0	3 763	0	3 256
Investissements corporels et incorporels	2 335	0	7	0	2 342

Le Groupe Havas étant mis en équivalence dans les comptes 2011, sa contribution n'apparaît pas dans le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers d'euros)	France et Dom-Tom	Europe hors France	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Total
En 2012						
Chiffre d'affaires	132 742	233 971	59 843	286 216	17 321	730 093
Immobilisations incorporelles	488 292	22 935	56	7 061	464	518 807
Immobilisations corporelles	168 446	23 044	64 014	26 672	5 465	287 641
Investissements corporels et incorporels	4 838	6 393	4 889	8 915	1 500	26 535
En 2011						
Chiffre d'affaires	246	0	38 282	0	0	38 528
Immobilisations incorporelles	0	0	35	0	0	35
Immobilisations corporelles	3 432	0	26 712	0	0	30 144
Investissements corporels et incorporels	7	0	2 335	0	0	2 342

Le chiffre d'affaires par zone géographique présente la répartition des produits en fonction du pays où la vente est réalisée.

NOTE 26 – PRINCIPALES ÉVOLUTIONS À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Le Groupe a modifié dans ses comptes consolidés 2012, la méthode de préparation des données constantes (voir note 3 – Comparabilité des comptes).

Le tableau ci-dessous décrit l'incidence des variations de périmètre et de change sur les chiffres clés, les données 2011 étant ramenées au périmètre et taux de change 2012.

Lorsqu'il est fait référence à des données à périmètre et change constants, cela signifie que l'impact des variations de taux de change et de variations de périmètre (acquisitions ou cessions de participation dans une société, variation de pourcentage d'intégration, changement de méthode de consolidation) a été retraité.

(en milliers d'euros)	2012	2011	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Variations de change	2011 périmètre et change constants
Chiffre d'affaires	730 093	38 528	671 474	0	710 002
Résultat opérationnel	107 448	3 256	112 526	0	115 782

(1) Les variations de périmètre concernant le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel sont principalement liées au passage de mise en équivalence à intégration globale du Groupe Havas.

NOTE 27 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	730 093	38 528
– ventes de biens	3 155	0
– prestations de services	724 925	36 617
– produits des activités annexes	2 013	1 911
Achats et charges externes :	(169 920)	(30 948)
– achats et charges externes	(134 246)	(29 144)
– locations et charges locatives	(35 674)	(1 804)
Frais de personnel	(423 981)	(9 424)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(25 502)	4 250
Autres produits opérationnels (*)	24 051	2 026
Autres charges opérationnelles (*)	(27 293)	(1 176)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	107 448	3 256

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) sur cessions d'immobilisations	1 921	6 597	(4 676)	(52)	61	(113)
Pertes et gains de change	(195)	0	(195)	(91)	16	(107)
Bénéfices et pertes attribués	116	4 701	(4 585)	0	0	0
Autres ⁽¹⁾	(5 084)	12 753	(17 837)	993	1 949	(956)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(3 242)	24 051	(27 293)	850	2 026	(1 176)

(1) Dont diverses charges de gestion courante provenant essentiellement du Groupe Havas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 28 – RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2012	2011
Coût net du financement	(13 463)	(2 475)
– charges d'intérêts	(20 192)	(7 856)
– revenus des créances financières	1 776	5 381
– autres produits	4 953	0
Autres produits financiers (*)	545 809	77 708
Autres charges financières (*)	(75 293)	(808)
RÉSULTAT FINANCIER	457 053	74 425

(*) DÉTAILS DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Total	Produits financiers	Charges financières	Total	Produits financiers	Charges financières
Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾	22 351	22 351	0	77 381	77 381	0
Plus-values sur cession des titres de participation et des valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	400 555	402 425	(1 870)	0	0	0
Effet des variations de périmètre de consolidation ⁽³⁾	51 734	111 969	(60 235)	(45)	0	(45)
Variations des provisions financières	(1 544)	674	(2 218)	(271)	16	(287)
Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres ⁽⁴⁾	(2 580)	8 390	(10 970)	(165)	311	(476)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	470 516	545 809	(75 293)	76 900	77 708	(808)

(1) Principalement en 2012 dividendes Aegis pour 7,8 millions d'euros, dividendes Plantations des Terres Rouges pour 4 millions d'euros et dividendes Socfin et Socfinasia pour 7,1 millions d'euros. Et en décembre 2011, dividende exceptionnel d'Aegis suite à la cession de Synovate pour 56,6 millions d'euros.

(2) Plus-value de cession des titres Aegis pour 359,2 millions d'euros, et des titres Bolloré pour 29,1 millions d'euros et des titres NSI pour 14,1 millions d'euros.

(3) Dont au 31 décembre 2012, une plus-value sur l'apport des titres Financière du Loch à Bolloré en échange de titres Bolloré pour 109,3 millions d'euros. Et une charge financière liée à la réévaluation à la juste valeur des titres Havas lors du passage en intégration globale pour – 55,8 millions d'euros (dont – 47,1 millions d'euros au titre de la réévaluation et – 8,7 millions liés à la prise en compte en résultat des réserves de réévaluation de cette participation).

(4) Ce montant est essentiellement constitué des pertes et gains de change sur éléments financiers.

NOTE 29 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

(en milliers d'euros)	2012	2011
Impôts sur les bénéfices	(83 788)	(1 097)
Impôts sur les plus-values (long terme)	0	0
Contributions complémentaires sur IS	(2 320)	0
Produits d'intégrations fiscales	55	0
Sous-total impôts courants	(86 053)	(1 097)
(Dotation) reprise provisions pour impôt	(268)	3 215
Variation nette des impôts différés	(15 383)	(1 255)
Autres impôts (forfaitaire, redressements, crédit impôts, carry-back)	219	6 101
Retenues à la source	(299)	(237)
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	(2 860)	0
TOTAL	(104 644)	6 727

RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Résultat net consolidé	528 167	99 705
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(68 310)	(15 297)
Charge (produit) d'impôt	104 644	(6 727)
Résultat avant impôt des activités poursuivies	564 501	77 681
Taux d'impôt théorique de la société mère	33,33 %	33,33 %
PROFIT (CHARGE) THÉORIQUE D'IMPÔT	(188 148)	(25 891)
Rapprochement		
Différences permanentes	1 604	32 367
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	78 307	(15)
Activation (dépréciation) de reports déficitaires et dépréciation d'impôts différés	329	(1 056)
Incidences des différentiels de taux d'impôt	4 868	(14)
Autres	(1 604)	1 336
PRODUIT (CHARGE) RÉEL D'IMPÔT	(104 644)	6 727

ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Reports fiscaux déficitaires activés ⁽¹⁾	53 476	243
Provisions retraites et autres avantages au personnel	20 797	881
Réévaluation des immobilisations	(127 649)	(243)
Différences temporaires sociales	65 341	26
Juste valeur IAS 39	125	(3 928)
Autres	(62 739)	(3)
ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS⁽²⁾	(50 649)	(3 024)

(1) Dont 53,2 millions d'euros au titre du Groupe Havas.

Le Groupe Havas a procédé à une analyse des impôts différés actifs en fonction de la situation de chaque filiale ou groupe fiscal et des règles fiscales qui lui sont applicables. Une période de cinq ans à généralement été retenue pour apprécier la probabilité de recouvrement de ces actifs d'impôts différés. Cette analyse du caractère recouvrable est basée sur les dernières données budgétaires disponibles amendées des retraitements fiscaux déterminées pour la Direction fiscale du Groupe Havas. Chaque année, les prévisions d'utilisation sont rapprochées de la réalisation constatée. Si besoin est, des ajustements sont apportés en conséquence.

(2) Dont - 46,6 millions d'euros relatifs au Groupe Havas au 31 décembre 2012.

REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS – EN IMPÔT

(en milliers d'euros)	2012	2011
Déficits reportables ⁽¹⁾	407 603	18 155
Amortissements réputés différés	0	0
TOTAL	407 603	18 155

(1) Dont Groupe Havas pour 396,9 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVOLUTION EN 2012

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2011	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	Au 31/12/2012
Impôts différés – actif	1 074	135 819	(47 421)	(1 017)	(427)	88 028
Impôts différés – passif	4 098	128 339	(32 038)	(179)	38 457	138 677
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(3 024)	7 480	(15 383)	(838)	(38 884)	(50 649)

(1) La variation nette des autres mouvements comprend essentiellement les impôts différés relatifs à la juste valeur des instruments financiers (pour – 36,7 millions d'euros) et relatifs au SoRIE (pour 0,9 million d'euros).

ÉVOLUTION EN 2011

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2010	Variations de périmètre	Variations nettes	Variations de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	Au 31/12/2011
Impôts différés – actif	2 260	0	(1 289)	0	103	1 074
Impôts différés – passif	4 046	0	(34)	0	86	4 098
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(1 786)	0	(1 255)	0	17	(3 024)

NOTE 30 – NOTE SUR LES INFORMATIONS PRO FORMA

En application de l'article 222-2 du règlement général de l'AMF, les informations pro forma relatives à la prise de contrôle du Groupe Havas sont fournies ci-dessous.

Elles ont été établies selon les principes et méthodes utilisés par le Groupe pour la production de ses états financiers et présentent des états financiers reconstitués comme si l'opération avait eu lieu au premier janvier 2012.

Le compte de résultat pro forma des comptes consolidés 2012 est destiné à appréhender les incidences de la prise de contrôle du Groupe Havas (passage de la mise en équivalence à l'intégration globale), dans le résultat du Groupe Compagnie de Cambodge, comme si cette prise de contrôle avait été réalisée au 1^{er} janvier 2012.

Le compte de résultat pro forma présenté ci-dessous est établi en conformité avec les méthodes comptables du Groupe, et correspond à l'agrégation des données suivantes :

- le compte de résultat 2012 du Groupe Compagnie de Cambodge, selon un périmètre excluant le Groupe Havas ;
- le compte de résultat 2012 du Groupe Havas, présenté selon les normes comptables IFRS ;
- les ajustements pro forma pour corriger les comptes de résultat de Compagnie du Cambodge et d'Havas, comme si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2012.

COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA

(en milliers d'euros)	Compagnie du Cambodge 12 mois d'activité	Havas 12 mois d'activité ⁽¹⁾	Ajustements pro forma ⁽²⁾	Total pro forma
Chiffre d'affaires	58 235	1 777 583	0	1 835 818
Résultat opérationnel	2 362	220 149	(11 099)	211 412
Résultat financier	468 932	(30 823)	(6 981)	431 128
– coût endettement financier	(6 739)	(25 959)	0	(32 698)
– autres produits et charges financiers	475 670	(4 864)	(6 981)	463 825
Part dans le résultat net des entreprises associées	15 587	972	0	16 559
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	486 881	190 298	(18 081)	659 098
Impôts sur les résultats	(74 504)	(55 034)	(143)	(129 681)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	412 132	135 264	(18 224)	529 172

(1) Autre format Groupe Bolloré.

(2) Résultat opérationnel : ce montant correspond pour – 10,4 millions d'euros à l'amortissement sur douze mois de l'allocation du coût d'acquisition relatif au Groupe Havas.

Résultat financier : ce montant correspond essentiellement à la moins-value complémentaire résultat de la mise à la juste valeur au 1^{er} janvier 2012 de la participation détenue avant la prise de contrôle.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 31 – EFFECTIFS MOYENS

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR

	2012	2011
Transport et logistique	1 413	1 359
Communication ⁽¹⁾	15 667	0
Autres activités	2 003	1
TOTAL	19 083	1 360

(1) Dont 15 667 liés à l'intégration du Groupe Havas (mise en équivalence à intégration globale).

NOTE 32 – PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(en milliers d'euros)	2012	2011
Avantages à court terme	300	189
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en actions	0	0
Nombre de BSAAR Havas	220 588	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil de surveillance et aux mandataires sociaux.

Certains salariés ou mandataires sociaux du Groupe ont reçu des actions gratuites Bolloré SA et des BSAAR du Groupe Havas.

Cependant aucun mandataire social n'en a reçu dans le cadre de son mandat dans le Groupe Compagnie du Cambodge et aucune charge n'a donc été comptabilisée à ce titre en 2012 dans les comptes du Groupe. Le nombre total d'actions gratuites Bolloré sa et de BSAAR Havas détenues par les mandataires du Groupe Compagnie du Cambodge s'élève respectivement à 2 274 actions gratuites Bolloré et 250 588 BSAAR Havas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec des sociétés non consolidées qui ont un lien capitalistique direct ou indirect avec le Groupe.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	19 474	5 036
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Achats et charges externes		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	(9 557)	(5 439)
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	0	0
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	(45)	(23)
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Autres produits et charges financiers		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	13 354	10 441
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	64 384	29 531
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	16 524	11 912
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	1 383	251
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	19	42
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	4 734	2 131
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	19	38
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	467 230	391 678
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	6 722	9 434
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
Entités non consolidées ⁽¹⁾	0	385 525
Entités consolidées par intégration globale ⁽²⁾	6 722	9 433
Entités sous contrôle conjoint ⁽³⁾	0	0
Entités mises en équivalence ⁽³⁾	0	0
Membres du Conseil de surveillance et du Directoire	0	0

(1) Comprend les entités peu significatives, contrôlées par le Groupe Compagnie du Cambodge et les autres parties liées.

(2) Montants sociaux.

(3) Montant social à 100 % avant application des taux d'intégration.

NOTE 33 – ENGAGEMENTS CONTRACTUELS HORS BILAN**ENGAGEMENTS DE LOCATION****Contrats de locations en tant que preneur****Échéancier des paiements minimaux**

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions ⁽¹⁾⁽²⁾	(20 432)	(2 251)	(7 078)	(11 102)
Paievements minimaux ⁽³⁾	(272 024)	(60 438)	(130 860)	(80 726)
Revenus des sous-locations	2	2	0	0
TOTAL	(292 454)	(62 687)	(137 938)	(91 829)

(1) Voir note 7 – Informations relatives aux concessions.

(2) Uniquement la part fixe des redevances.

(3) Essentiellement à l'entrée en intégration globale du Groupe Havas.

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Concessions ⁽¹⁾⁽²⁾	(23 803)	(3 371)	(7 639)	(12 793)
Paievements minimaux	(1 830)	(1 795)	(28)	(7)
TOTAL	(25 633)	(5 166)	(7 667)	(12 800)

(1) Voir note 7 – Informations relatives aux concessions.

(2) Uniquement la part fixe des redevances.

Contrats de locations en tant que bailleur

Néant.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0			
Autres cautions, avals, garantie et ducroires accordés	42 321	18 011	2 358	21 952
Nantissements et hypothèques	0	–	–	–
Engagements fermes d'investissements	0	–	–	–
Investissements futurs au titre des concessions	0	–	–	–

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions sur douanes	0	0	0	0
Autres cautions, avals, garantie et ducroires accordés	457	0	0	457
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0
Engagements fermes d'investissements	0	0	0	0
Investissements futurs au titre des concessions	0	0	0	0

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DU FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières ⁽¹⁾	207 453	143 956	0	63 503
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt (*)	400 000	0	400 000	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(1) Les cautions et garanties financières sont principalement émises par le Groupe Havas en garantie de remboursement des lignes de crédit tirées comme non tirées de leurs filiales auprès des établissements bancaires émetteurs. Les dettes correspondantes sont comptabilisées pour la partie émise dans les présents états financiers.

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Emprunteur	Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros)	Échéance	Actif nanti
Financière de Sainte-Marine	200 000	15/01/2016	Titres Havas ⁽¹⁾
Imperial Mediterranean Société Industrielle et Financière de l'Artois (entité mise en équivalence)	200 000	06/02/2015	Titres Bolloré ⁽²⁾

(1) Nantissement des titres Havas

Le Groupe a initié en novembre 2011, un financement de 200 millions d'euros, à échéance 2016, garanti par un nantissement de 90,7 millions d'actions Havas.

Cette opération peut être dénouée à tout moment à la seule initiative du Groupe qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution des cours.

Cet emprunt a fait l'objet d'une caution solidaire de Bolloré SA.

(2) Nantissement des titres Bolloré

Le Groupe Financière de l'Odét a émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe.

Il s'accompagne du nantissement de 1,5 million d'actions de Bolloré SA détenues par des sociétés du Groupe, dont 1,2 million par des sociétés du Groupe Compagnie du Cambodge.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Cautions et garanties financières	1 641	1 641	0	0
Nantissements, hypothèques, actifs et sûretés donnés en garantie d'emprunt (*)	400 000	0	400 000	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0

(*) DÉTAIL DES PRINCIPAUX NANTISSEMENTS, SÛRETÉS RÉELLES ET HYPOTHÈQUES

Emprunteur	Valeur nominale garantie à l'origine (en milliers d'euros)	Échéance	Actif nanti
Financière de Sainte-Marine	200 000	04/01/2016	Titres Havas ⁽¹⁾
Imperial Mediterranean Société Industrielle et Financière de l'Artois (entité mise en équivalence)	200 000	06/02/2015	Titres Bolloré ⁽²⁾

(1) Nantissement des titres Havas

Le Groupe a initié en novembre 2011 un financement de 200 millions d'euros, à échéance 2016, garanti par un nantissement de 90,7 millions actions Havas.

Cette opération peut être dénouée à tout moment à la seule initiative du Groupe qui conserve durant toute l'opération la propriété des actions et droits de vote associés ainsi que l'exposition économique sur l'évolution des cours.

Cet emprunt a fait l'objet d'une caution solidaire de Bolloré SA.

(2) Nantissement des titres Bolloré

Le Groupe Financière de l'Odét a émis au cours du second semestre 2010 un emprunt obligataire de 200 millions d'euros.

Cet emprunt ne figure pas dans les comptes consolidés du Groupe.

Cet emprunt s'accompagne d'un nantissement de 2,1 millions d'actions Bolloré, dont 1,2 million par des sociétés du Groupe Compagnie du Cambodge.

Le Groupe conserve durant toute l'opération la pleine propriété des actions et des droits et intérêts associés.

ENGAGEMENTS DONNÉS AU TITRE DES OPÉRATIONS SUR TITRES

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Engagements d'achat de titres ⁽¹⁾⁽²⁾	28 607	0	21 012	7 595
Garanties et autres engagements accordés	0	0	0	0

(1) Uniquement les engagements non comptabilisés dans les états financiers.

(2) Concerne des options de ventes sur titres accordés à des partenaires dans des sociétés non consolidées du Groupe Havas.

Au 31 décembre 2011

Néant.

ENGAGEMENTS REÇUS

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au titre des activités opérationnelles	1 380	0	1 380	0
Au titre du financement	0	0	0	0
Au titre des opérations sur titres	0	0	0	0

31 décembre 2011

Néant.

NOTE 34 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Dont actifs et passifs financiers							
	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs non financiers	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
Actifs financiers non courants	1 317 980	0	0	0	7 046	1 310 934	1 317 980	1 317 980
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers courants	8 071	0	263	0	7 808	0	8 071	8 071
Clients et autres débiteurs	2 040 080	0	0	0	2 040 080	0	2 040 080	2 040 080
Autres actifs courants	22 495	22 495	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 013 409	0	551 367	0	462 042	0	1 013 409	1 013 409
TOTAL DES POSTES D'ACTIF	4 402 035	22 495	551 630	0	2 516 976	1 310 934	4 379 540	4 379 540
Dettes financières à long terme	617 566	0	0	0	617 566	0	617 566	617 566
Autres passifs non courants	86 905	0	0	0	86 905	0	86 905	86 905
Dettes financières à court terme	286 601	0	0	0	286 601	0	286 601	286 601
Fournisseurs et autres créditeurs	2 496 695	0	0	0	2 496 695	0	2 496 695	2 496 695
Autres passifs courants	35 450	35 450	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES POSTES DE PASSIF	3 523 217	35 450	0	0	3 487 767	0	3 487 767	3 487 767

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2011 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Dont actifs et passifs financiers						Total actifs et passifs financiers	Juste valeur des actifs et passifs financiers
		Dont actifs et passifs non financiers	Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances/dettes au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente			
Actifs financiers non courants	1 329 051	0	0	0	314	1 328 737	1 329 051	1 329 051	
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Actifs financiers courants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Clients et autres débiteurs	6 330	0	0	0	6 330	0	6 330	6 330	
Autres actifs courants	412	412	0	0	0	0	0	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	400 259	0	8 580	0	391 679	0	400 259	400 259	
TOTAL DES POSTES D'ACTIF	1 736 052	412	8 580	0	398 323	1 328 737	1 735 640	1 735 640	
Dettes financières à long terme	200 547	0	0	0	200 547	0	200 547	200 547	
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes financières à court terme	386 073	0	0	0	386 073	0	386 073	386 073	
Fournisseurs et autres créditeurs	40 505	0	0	0	40 505	0	40 505	40 505	
Autres passifs courants	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DES POSTES DE PASSIF	627 125	0	0	0	627 125	0	627 125	627 125	

(en milliers d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3	Total	Dont niveau 1	Dont niveau 2	Dont niveau 3
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 326 051	1 103 040	198 994	0	1 328 737	1 192 485	132 497	0
Instruments financiers dérivés	263	263	0	0	0	0	0	0
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1 326 314	1 103 303	198 994	0	1 328 737	1 192 485	132 497	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	551 367	551 367	0	0	8 580	8 580	0	0
Dettes financières évaluées à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Dont 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 et 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 concernant des titres comptabilisés à leur coût d'achat en l'absence de juste valeur déterminable de façon fiable.

Les titres cotés du Groupe sont classés en juste valeur de niveau 1, les titres des holdings de contrôle évalués par transparence sont classés en juste valeur de niveau 2 (voir note 9 – Autres actifs financiers).

Il n'y a eu aucun transfert de catégorie au cours de l'exercice.

Le tableau ci-dessus présente la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur (Actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat et Actifs financiers disponibles à la vente) requis par la norme IFRS 7 selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : juste valeur estimée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- niveau 2 : juste valeur estimée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- niveau 3 : juste valeur estimée par des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché directement observables.

NOTE 35 – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le contrôle Interne inclus en annexe du présent document.

L'approche du Groupe ainsi que les procédures mises en place sont également détaillées dans le rapport du Président.

Il n'y a pas eu de modification dans la façon dont le Groupe gère les risques au cours de l'exercice 2012.

PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE**Risque sur les actions cotées**

Le Groupe Compagnie de Cambodge, qui détient un portefeuille de titres évalué à 1 310,9 millions d'euros au 31 décembre 2012, est exposé à la variation des cours de Bourse.

Les titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées sont évalués en juste valeur à la clôture conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » et sont classés en actifs financiers disponibles à la vente (voir note 1 – B – Principes comptables et méthodes d'évaluation).

Pour les titres cotés, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

Au 31 décembre 2012, les réévaluations temporaires des titres disponibles à la vente du bilan consolidé déterminées sur la base des cours de Bourse s'élèvent à 1 136,5 millions d'euros avant impôt, avec pour contrepartie les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2012, une variation de 1 % des cours de Bourse entraînerait un impact de 12,7 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et de 16,2 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés, dont 2,5 millions d'euros au titre des réévaluations par transparence des holdings intermédiaires de contrôle.

Les titres de ces sociétés non cotées revêtent un caractère peu liquide.

Risque de liquidité

Le Groupe Compagnie du Cambodge, à l'exclusion du Groupe Havas, dispose de comptes courants avec le Groupe Bolloré qui peut le cas échéant couvrir

ses besoins de liquidité. Les risques financiers relatifs au Groupe Bolloré sont présentés dans le document de référence du 31 décembre 2012.

Le Groupe Havas, par le biais de sa Direction financement et trésorerie, centralise et gère les besoins de financement liés à son activité propre. Il dispose de lignes de crédit confirmées non tirées à court et moyen terme suffisantes pour couvrir les échéances à moins d'un an. Les risques financiers relatifs au Groupe Havas sont présentés dans le document de référence du 31 décembre 2012.

Les OBSAAR émises par le Groupe Havas sont soumises à des ratios financiers, dont le non-respect pourrait entraîner leur remboursement accéléré. Le Groupe Havas s'assure que les covenants soient facilement atteignables.

Risque de taux

En dépit d'un niveau d'endettement limité, le Groupe est exposé à l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro principalement sur la partie de son endettement à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges des établissements de crédit. Pour faire face à ce risque, la Direction générale décide de la mise en place de couverture de taux. Des couvertures de type ferme (swap de taux, FRA) sont éventuellement utilisées pour gérer le risque de taux de la dette du Groupe.

La note 20 décrit les différents instruments dérivés de couverture de risque de taux du Groupe.

Au 31 décembre 2012, après couverture, le Groupe présente un désendettement financier net à taux variable de 52,3 millions d'euros.

Si les taux variaient uniformément de + 1 %, l'impact annuel sur les frais financiers serait de 0,5 million d'euros après couverture sur la dette portant intérêt. Les excédents de trésorerie sont placés dans des produits monétaires sans risque.

NOTE 36 – LISTE DES SOCIÉTÉS DONT LA DATE DE CLÔTURE EST DIFFÉRENTE DU 31 DÉCEMBRE

Néant.

NOTE 37 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 38 – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX**MONTANT DES HONORAIRES PAR RÉSEAU**

Au 31 décembre 2012 (en milliers d'euros)	Total 2012	Total 2011	Constantin				AEG-Finances			
			Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
			2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit										
Commissariat aux comptes										
– Compagnie du Cambodge	54	58	30	29	2	36	24	29	12	100
– Filiales ⁽¹⁾	1 650	51	1 466	51	93	64	184	0	88	0
Autres missions légales et accessoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Compagnie du Cambodge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
– Filiales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	1 704	109	1 496	80	95	100	208	29	100	100
Autres prestations										
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	75	0	75	0	5	0	0	0	0	0
Sous-total	75	0	75	0	5	0	0	0	0	0
TOTAL HONORAIRES	1 779	109	1 571	80	100	100	208	29	100	100

(1) Intègre à compter du 1^{er} septembre 2012 les honoraires perçus du Groupe Havas.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 39 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d'intérêt 2012	% d'intérêt 2011	N° Siren/Pays/ Territoire
I. Par intégration globale				
Compagnie de Pleuven	Puteaux	58,67	58,67	487 529 828
Compagnie du Cambodge	Puteaux	100,00	100,00	552 073 785
Financière du Loch	Puteaux	NC	58,63	417 537 628
Financière Sainte-Marine (ex-Bolloré Médias Investissements)	Puteaux	58,67	58,67	442 134 177
Forestière Équatoriale	Abidjan	64,22	64,22	Côte d'Ivoire
Groupe Havas ⁽¹⁾	Suresnes	17,43	16,49	335 480 265
Imperial Mediterranean	Puteaux	NC	58,63	414 818 906
Rivaud Loisirs Communication	Puteaux	86,94	86,94	428 773 980
SAFA Cameroun ⁽¹⁾	Dizangue	60,03	44,72	Cameroun
SAFA France ⁽¹⁾	Puteaux	81,69	50,21	409 140 530
Sitarail	Abidjan	28,39	28,39	Côte d'Ivoire
Société Centrale de Représentation	Puteaux	95,05	90,76	582 142 857
Société Foncière du Château Volterra	Puteaux	76,80	76,80	596 480 111
Socphipard (ex-Société du 30)	Puteaux	79,25	79,25	552 111 270
Sofib	Abidjan	42,37	42,37	Côte d'Ivoire
II. Par intégration proportionnelle				
Aucune				
III. Par mise en équivalence				
Automatic Control Systems Inc.	New York	61,36	61,36	États-Unis
Automatic Systems America Inc.	Montréal	61,36	61,36	Canada
Automatic Systems Belgium SA	Wavre	61,36	61,36	Belgique
Automatic Systems Equipment Ltd	Birmingham	61,36	61,36	Royaume-Uni
Automatic Systems Espanola SA	Barcelone	61,36	61,36	Espagne
Automatic Systems France SA	Rungis	61,36	61,36	304 395 973
Barrière Contrôle d'Accès SARL	Paris	61,36	61,36	420 248 031
Compagnie des Tramways de Rouen	Puteaux	54,68	54,68	570 504 472
Financière Moncey	Puteaux	45,08	45,08	562 050 724
IER GmbH	Uetze	61,36	61,36	Allemagne
IER Impresoras Especializadas	Madrid	61,36	61,36	Espagne
IER Inc.	Carrollton	61,36	61,36	États-Unis
IER Pte Ltd	Singapour	61,36	61,36	Singapour
IER SA	Suresnes	61,36	61,36	622 050 318
Rivaud Innovation	Puteaux	45,79	45,79	390 054 815
Socarfi	Puteaux	28,29	28,29	612 039 099
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	Puteaux	31,50	31,50	612 039 045
Société Industrielle et Financière de l'Artois	Puteaux	26,28	26,28	562 078 261

NC: non consolidée.

(1) Changement de méthode : mise en équivalence en 2011 à intégration globale en 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 – Comparabilité des comptes de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable des engagements envers le personnel.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements envers le personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Par ailleurs, comme il est indiqué dans le paragraphe 1 « Recours à des estimations » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les comptes consolidés. Ce paragraphe précise en outre que les montants qui figureront dans les futurs comptes consolidés de votre société pourraient être différents en cas de révision de ces estimations et hypothèses. Dans le cadre

de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2012, nous avons considéré que les *goodwill*, les titres mis en équivalence ainsi que les titres disponibles à la vente sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société présente à l'actif de son bilan des *goodwill* nets de 1 667 millions d'euros, tels que décrits dans la note 4 *Goodwill* de l'annexe. Votre société procède à la comparaison de la valeur nette comptable des *goodwill* avec leur valeur recouvrable, déterminée conformément à la méthodologie décrite aux paragraphes 8 « Goodwill » et 11 « Dépréciations d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe.
- Votre société présente à l'actif de son bilan des titres mis en équivalence nets de 423 millions d'euros, tels que décrits dans la note 8 – Titres mis en équivalence de l'annexe. Votre société procède à la comparaison de la valeur nette comptable des titres mis en équivalence avec leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthodologie décrite aux paragraphes 12 « Titres des sociétés mises en équivalence » et 11 « Dépréciations d'actifs non financiers » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe.
- Votre société présente dans la rubrique « Autres actifs financiers non courants » des actifs disponibles à la vente pour un montant net de 1 311 millions d'euros, tels que décrits dans la note 9 – Autres actifs financiers de l'annexe. Votre société valorise ces actifs à leur juste valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 13.1 « Actifs disponibles à la vente » de la note 1 – B.6 – Règles et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative à l'appréciation des estimations comptables et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère approprié des procédures et des méthodes utilisées pour les estimations et avons procédé à l'appréciation des données prévisionnelles et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Bilan	86
Compte de résultat	88
Annexe aux comptes annuels	89
Notes sur le bilan – notes 1 à 7	89
Notes sur le compte de résultat – notes 8 à 12	93
Informations diverses – notes 13 à 20	94
Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	95
Filiales et participations au 31 décembre 2012	96
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	98
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	99

COMPTES ANNUELS

BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012			31/12/2011
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	1-2				
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial		337		337	337
Immobilisations corporelles	1-2				
Autres immobilisations corporelles		1	1		
Immobilisations financières	1-7				
Titres de participations		555 090	88 679	466 411	335 666
Autres titres immobilisés		148 794	4	148 790	129 596
Prêts		1		1	1
Autres immobilisations financières		1 251	1 251		
Sous-total		705 474	89 935	615 539	465 600
Créances	3-4				
Autres créances		298 492		298 492	241 081
Divers					
Disponibilités		5		5	5
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance		2		2	2
Sous-total		298 499	0	298 499	241 088
TOTAL ACTIF		1 003 973	89 935	914 038	706 688

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	6		
Capital social		23 509	23 509
Primes d'émission, de fusion, d'apport		282 575	282 575
Réserve légale		3 469	3 469
Autres réserves		52 345	52 345
Report à nouveau		264 549	315 938
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		285 636	28 653
Sous-total		912 083	706 489
Provisions pour risques et charges	7		
Provisions pour charges			6
Sous-total		0	6
Dettes	3-5		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		82	81
Dettes fiscales et sociales		1 868	107
Autres dettes			
Sous-total		1 955	193
TOTAL PASSIF		914 038	706 688

COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires net		0	0
Autres produits	9	17	17
Total des produits d'exploitation		17	17
Autres achats et charges externes	8	1 438	1 570
Impôts, taxes et versements assimilés		21	34
Autres charges	9	192	191
Total des charges d'exploitation		1 651	1 795
Résultat d'exploitation		(1 634)	(1 778)
Produits financiers			
Produits financiers de participations		23 323	21 911
Autres intérêts et produits assimilés		543	1 996
Reprises sur provisions et transferts de charges		14	6 689
Total des produits financiers		23 880	30 596
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 919	60
Total des charges financières		3 919	60
Résultat financier	10	19 961	30 536
Résultat courant avant impôts		18 327	28 758
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		346 586	
Reprises sur provisions et transferts de charges		7	2
Total des produits exceptionnels		346 593	2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1	3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		77 311	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2	
Total des charges exceptionnelles		77 314	3
Résultat exceptionnel	11	269 279	(1)
Impôts sur les bénéfices	12	1 970	104
Total des produits		370 490	30 615
Total des charges		84 854	1 962
Bénéfice ou perte		285 636	28 653

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société Financière du Loch, filiale à 55,50 % de la Compagnie du Cambodge, a procédé à la réduction de son capital social par minoration de la valeur nominale de ses parts sociales de 15,24 euros à 2,50 euros, conformément à la décision unanime des associés du 7 septembre 2012.

Elle a remboursé 109 921 milliers d'euros à la Compagnie du Cambodge au titre de la réduction de son capital.

Le 12 décembre 2012, suivant la décision unanime des associés, la société Financière du Loch a apporté dans le cadre de sa fusion la totalité de son patrimoine évalué à 38 944 milliers d'euros à la société Bolloré.

La société Bolloré a rémunéré cet apport par une émission d'actions correspondant à l'augmentation de son capital social.

958 668 actions Bolloré ont été attribuées à la Compagnie du Cambodge en rémunération de ses 8 628 012 actions Financière du Loch apportées.

La Compagnie du Cambodge a réalisé une plus-value en sursis d'imposition de 231 955 milliers d'euros.

La Compagnie du Cambodge a lancé une offre volontaire de rachat sur la totalité des actions de Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA admises aux négociations sur le marché libre de NYSE-Euronext Paris.

Elle a ainsi acquis 183 282 actions SAFA pour une valeur totale de 14 662 milliers d'euros.

La Compagnie du Cambodge a acquis 275 580 actions Financière de l'Odet pour une valeur totale de 94 451 milliers d'euros.

La Compagnie du Cambodge a cédé 640 348 actions Bolloré pour une valeur totale de 98 440 milliers d'euros.

MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général de 1999 conformément au règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le mali technique d'un montant de 337 milliers d'euros, provient de la fusion-absorption en 2002 de la Compagnie des Caoutchoucs de Padang par la Compagnie du Cambodge.

Ce mali technique provient d'opérations qui ont été réalisées sur la base des valeurs nettes comptables, il correspond à l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société et la valeur comptable des titres détenus.

Celui-ci n'est représentatif ni de pertes, ni de distributions exceptionnelles des filiales absorbés, il fait l'objet d'un test d'évaluation et de dépréciation annuel, en fonction de la valeur des actifs sous-jacents.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition.

3. TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition de titres de participation sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la fin de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net comptable réévalué, de la rentabilité, des perspectives d'avenir ainsi que de la valeur d'utilité de la participation.

4. CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 – ACTIF IMMOBILISÉ

VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires					
Mali technique de fusion	337			337	
Total	337			337	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	1			1	
Total	1			1	
Immobilisations financières					
Participations	420 440	268 230	133 580	555 090	554 109
Autres titres immobilisés	129 600	94 452	75 258	148 794	148 790
Prêts	1			1	1
Autres immobilisations financières	1 251			1 251	
Total	551 292	362 682	208 838	705 136	702 900
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	551 630	362 682	208 838	705 474	702 900

COMPTES ANNUELS

VARIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Les principales augmentations des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)	
SAFA	14 662
Bolloré SA	253 568

Les principales diminutions des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)	
Société Financière du Loch	131 533
NSI – Nord-Sumatra Investissements	2 047

VARIATION DES TITRES IMMOBILISÉS

La principale augmentation des titres immobilisés concerne :

(en milliers d'euros)	
Financière de l'Odet	94 452

La principale diminution des titres immobilisés concerne :

(en milliers d'euros)	
Bolloré SA	75 258

NOTE 2 – AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2012
Immobilisations corporelles				
Mobilier, matériel de bureau	1			1
TOTAL	1			1

NOTE 3 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES**ÉTAT DES CRÉANCES**

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	À plus de 1 an	Dont entreprises liées
Créances de l'actif immobilisé				
Prêts	1	1		1
Autres immobilisations financières	1 251		1 251	
Créances de l'actif circulant				
Autres créances				
Groupe et associés	298 492	298 492		298 484
Charges constatées d'avance	2	2		
TOTAL	299 746	298 495	1 251	298 485

ÉTAT DES DETTES

(en milliers d'euros)	Montant brut	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Dont entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
	5	5			
Dettes fournisseurs					
	82	82			38
Dettes fiscales et sociales					
	1 868	1 868			
Groupe et associés					
Autres dettes					
TOTAL	1 955	1 955			38

NOTE 4 – PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	
Jetons de présence	8

NOTE 5 – CHARGES À PAYER

(en milliers d'euros)	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81

COMPTES ANNUELS

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2012 est de 23 509 milliers d'euros divisé en 559 735 actions de 42 euros chacune, dont aucune ne bénéficie d'un droit de vote double.

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 01/01/2012	Affectation du résultat 2011	Résultat de l'exercice	Capitaux propres au 31/12/2012
Capital social	23 509			23 509
Prime d'émission	4 346			4 346
Prime de fusion	278 229			278 229
Réserve légale	3 469			3 469
Autres réserves	52 345			52 345
Report à nouveau	315 938	(51 389)		264 549
Résultat de l'exercice	28 653	(28 653)	285 636	285 636
TOTAL	706 489	(80 042)	285 636	912 083

NOTE 7 – ÉTAT DES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2012	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	Montant au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour retraite	6	1	7		0
Dépréciations des immobilisations financières					
Participations	84 774	3 919	14		88 679
Titres immobilisés	4				4
Autres immobilisations financières	1 251				1 251
TOTAL	86 035	3 920	21		89 934
<i>dont provisions exceptionnelles</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>7</i>		<i>0</i>
<i>dont provisions financières</i>	<i>86 029</i>	<i>3 919</i>	<i>14</i>		<i>89 934</i>

Les principales dotations pour dépréciation des titres de participation concernent :

(en milliers d'euros)	
Sochipard	3 775
Rivaud Loisirs Communications	136
Financière Arnil	8

Les principales reprises de dépréciation des titres de participation correspondent aux sociétés :

(en milliers d'euros)	
Rivaud Innovation	13
Sofimap	1

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 8 – ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2012	2011
Honoraires	1 308	1 460
Autres	130	110
TOTAL	1 438	1 570

NOTE 9 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2012	2011
Jetons de présence versés	(192)	(191)
Divers		
Jetons de présence reçus	17	17
TOTAL	(175)	(174)

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	2012	2011
Revenus des titres de participation (dividendes)	23 323	10 680
Revenus des titres de participation (société civile Financière du Loch)	–	11 231
Produits et charges d'intérêts	543	1 996
Autres produits financiers	–	
Dotations et reprises de provisions	(3 905)	6 629
TOTAL	19 961	30 536
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>19 961</i>	<i>30 536</i>

(1) Conformément aux statuts de la société civile Financière du Loch qui prévoit l'affectation systématique du résultat aux associés, la quote-part de bénéfice ou de perte est appréhendée, dès l'année de réalisation, dans le résultat financier de la société.

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2012	2011
Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion	(1)	(3)
Plus-values ou moins-values nettes sur cession de titres	269 275	–
Reprises et dotations sur provisions	5	2
TOTAL	269 279	(1)

COMPTES ANNUELS

NOTE 12 – VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE LE RÉSULTAT COURANT ET LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	18 327	(447)	17 880
Résultat exceptionnel	269 279	(1 523)	267 756
TOTAL	287 606	(1 970)	285 636

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 13 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Néant.

NOTE 14 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2012	2011
Organes de surveillance	192	191

NOTE 15 – AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Néant.

NOTE 16 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. ci-après.

NOTE 17 – INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET DES ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 18 – IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes de la Compagnie du Cambodge sont intégrés globalement dans la consolidation de la société Bolloré (ex-Bolloré Investissement) :

Odet

29500 Ergué-Gabéric

Les informations financières relatives au Groupe Bolloré sont disponibles sur le site www.bolloré.com.

NOTE 19 – EFFECTIFS

Néant.

NOTE 20 – INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES

Concernant les transactions conclues entre parties liées, la société n'est pas concernée, toutes les opérations étant faites à des conditions normales.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	23 509	23 509	23 509	23 509	23 509
Nombre des actions ordinaires existantes	559 735	559 735	559 735	559 735	559 735
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II. Opérations et résultats de l'exercice⁽¹⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	(73 174)	120 313	105 123	22 126	291 506
Impôts sur les bénéfices	200	0	0	104	1 970
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	(73 607)	116 286	105 801	28 653	285 636
Résultat distribué	0	55 973	55 973	80 042	26 867
III. Résultat par action⁽²⁾					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	(129,30)	214,95	187,81	39,34	517,27
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(131,50)	207,75	189,02	51,19	510,31
Dividende net attribué à chaque action	0	100	100	143	48
IV. Personnel					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-

(1) En milliers d'euros.

(2) En euros.

COMPTES ANNUELS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en milliers d'euros)	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% de capital détenu	Valeur brute
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société				
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)				
Compagnie de Pleuven	136 201	257 490	55,52	75 621
La Forestière Équatoriale	353 333 ⁽¹⁾	4 461 074 ⁽¹⁾	64,22	8 535
Rivaud Loisirs Communication	7 400	(2 692)	82,29	8 229
SAFA	4 040	11 752	78,55	17 405
Société Centrale de Représentation	325	271	83,08	430
Socphipard	26 575	2 990	77,06	90 433
2. Participations (de 10 % à 50 % du capital détenu par la société)				
Compagnie des Tramways de Rouen	284	6 723	28,56	1 837
Financière Moncey	4 206	130 667	36,69	21 095
Financière de l'Odet	105 376	206 993	19,12	148 790
Financière V	69 724	17 313	22,81	19 789
IER	4 105	3 805	47,59	13 530
Plantations des Terres Rouges	17 029	600 117	10,00	9 818
Rivaud Innovation	4 800	(109)	28,60	3 481
SAFA-Cameroun	2 070 000 ⁽¹⁾	19 566 765 ⁽¹⁾	20,32	1 151
Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard	1 006	6 560	31,50	7 223
Banque Hottinguer (comptes 2011)	8 951	2 324	17,47	934
Socfin (ex-Socfinal)	24 920	146 957	11,53	971
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au paragraphe A				77
2. Participations non reprises au paragraphe A				274 535
TOTAL				703 884

(1) En milliers de francs CFA.

Valeur nette	Prêts et avances non remboursés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	SIRET/Pays
75 621				34 977		487 529 828 00013
8 535				77 421 ⁽¹⁾	402	République de Côte d'Ivoire
3 682			141	167		428 773 980 00019
17 405				3 262	432	409 140 530 00026
430				213	590	582 142 857 00025
22 656				84	3 754	552 111 270 00138
1 837				(12)	98	570 504 472 00038
21 095				3 927	2 952	562 050 724 00110
148 790	13 933			44 361	492	056 801 046 00048
19 789				579	70	342 113 404 00020
13 530			75 114	1 076		622 050 318 00063
9 818				71 205	3 973	Siège social au Luxembourg
1 326				80		390 054 815 00027
1 151			12 677 858 ⁽¹⁾	4 363 856 ⁽¹⁾	1 384	Siège social au Cameroun
7 223				2 138	218	612 039 545 00035
934			2 396	1 032	197	381 241 900 00046
971				43 107	3 695	Siège social au Luxembourg
10						
260 398						
615 201						

COMPTES ANNUELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie du Cambodge, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- Votre société procède à chaque clôture à un test d'évaluation et de dépréciation des titres de participation en fonction de la valeur d'inventaire des filiales concernées, selon les modalités décrites dans le paragraphe 3 « Titres de participation » de la section « Méthodes et principes comptables » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Votre Conseil de surveillance du 2 octobre 2012 a autorisé votre société à céder à la société Financière du Champs de Mars l'intégralité de sa participation dans la société Nord-Sumatra Investissements, soit 17 330 actions (représentant 5 % du capital social), pour un montant de 16 190 379,20 euros.

Administrateurs intéressés :

- Comte de Ribes ;
- Hubert Fabri ;
- Vincent Bolloré représentant la société Bolloré Participations.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RÉSOLUTIONS

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013	102
Rapport du Directoire à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	103
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	105
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital par émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	106
Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013	107

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un résultat net de 528 millions d'euros, dont 354 millions d'euros part du Groupe, contre un résultat net de 99,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

(en euros)	
Résultat de l'exercice	285 636 204,26
Report à nouveau antérieur	264 548 497,74
Bénéfice distribuable	550 184 702,00
Dividendes	26 867 280,00
Au compte « Report à nouveau »	523 317 422,00

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 48 euros par action au nominal de 42 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2013 par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, l'abattement fixe annuel étant supprimé.

Lors de leur versement, ils font l'objet d'un prélèvement à la source non libératoire au taux de 21 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été effectué. Les personnes dont le revenu fiscal de référence de l'année précédente est inférieur à un certain montant (50 000 euros pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés – 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 20 juin 2013.

Conformément aux dispositions légales, le tableau suivant récapitule le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	2011	2010	2009
Nombre d'actions	559 735	559 735	559 735
Dividendes (en euros)	143,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽¹⁾	100,00 ⁽¹⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	80,04	55,97	55,97

(1) Le dividende à répartir au titre des exercices 2009, 2010 et 2011 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-2° et 3° du Code général des impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 *quater* du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-88 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte des déclarations qui y sont inscrites et en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RAPPORT DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de renouveler des délégations de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital d'une part et de modifier les statuts en application des dispositions légales en vigueur d'autre part.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES (PREMIÈRE RÉOLUTION)

Nous vous proposons de donner au Directoire une délégation de compétence, avec faculté pour lui de subdéléguer à son Président, afin de pouvoir procéder en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres qui seraient émis en représentation d'une quotité de capital de la société. Ces émissions seraient assorties d'un droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières constituant des titres d'emprunt serait limité à 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros), étant précisé que le montant maximal global de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'utilisation de ladite autorisation ne pourrait excéder une valeur nominale de 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros).

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la décision d'autoriser les actionnaires à souscrire à titre réductible appartient à l'organe qui décide de l'émission.

Lorsque les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire peut, à son choix et dans l'ordre qui lui convient, utiliser les possibilités ci-après énoncées à l'article L. 225-134 :

- 1) limiter l'augmentation de capital aux souscriptions reçues dans la mesure où elles atteignent les trois quarts de l'augmentation de capital.
Cette règle s'applique aujourd'hui de plein droit sauf décision contraire de l'Assemblée générale ;
- 2) répartir les actions non souscrites entre les personnes de son choix, sauf décision contraire de l'Assemblée ;
- 3) offrir au public tout ou partie des actions non souscrites, à condition que l'Assemblée ait expressément admis cette possibilité.

La durée de la présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de vingt-six mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce.

Cette délégation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIMES OU ÉLÉVATION DU NOMINAL (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Il vous est proposé en outre, de consentir au Directoire une délégation de compétence à effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes, pendant une durée de vingt-six mois, ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés.

Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions susvisées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros) qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de l'autorisation globale d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société.

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation de compétence.

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE AU DIRECTOIRE À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL LIMITÉE À 10 % DU CAPITAL VISANT À RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL (TROISIÈME RÉOLUTION)

L'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce dispose que dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % de son capital en vue de rémunérer des apports constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ainsi, nous vous demandons par le vote de la troisième résolution, de déléguer pour une durée de vingt-six mois au Directoire, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions dans la limite de 10 % de son capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Directoire aurait ainsi tous les pouvoirs aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU DIRECTOIRE – DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 ALINÉA 2 DU CODE DE COMMERCE – À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (QUATRIÈME RÉOLUTION)

L'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce dispose que lorsque l'Assemblée générale extraordinaire doit, si le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait apparaître que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital, se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous demandons par conséquent de consentir au Directoire une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, et de réserver cette opération aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise (PEE) de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote. Nous vous demandons de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription au profit desdits adhérents à un PEE.

Le prix des actions souscrites par les adhérents à un PEE sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription.

RÉSOLUTIONS

LOI DE SIMPLIFICATION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT DU 17 MAI 2011 (CINQUIÈME RÉOLUTION)

La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit a modifié le régime juridique des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce.

En effet, il est rappelé que toute convention intervenant entre les personnes indiquées à l'article L. 225-86 du Code de commerce doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, sauf si la convention porte sur des opérations courantes conclues à des conditions normales (article L. 225-87).

Ce dernier type de conventions, à l'exception de celles qui ne présentaient pas de caractère significatif, devait faire l'objet d'une liste établie par le Président et communiquée en premier lieu au Conseil et aux Commissaires aux comptes et en second lieu aux actionnaires.

Cette obligation de communication est purement et simplement supprimée. Nous vous proposons de modifier l'article 20 – Conventions – en conséquence.

POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS (SIXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous remercions de bien vouloir donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale extraordinaire pour remplir toutes formalités de droit.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 – Première résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission, en une ou plusieurs fois. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

La première résolution prévoit l'émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 7 700 000 euros. Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra quant à lui excéder 200 000 000 euros ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la première résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RÉSOLUTIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS NOUVELLES ET, LE CAS ÉCHÉANT, L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES OU D' AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D' UN PLAN D' ÉPARGNE D' ENTREPRISE

Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2013 – Quatrième résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants, et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote, pour un montant maximum représentant 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider d'une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et aux autres titres donnant accès au capital à émettre.

Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou des autres titres donnant accès au capital et, sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires ou des autres titres donnant accès au capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2013
Les Commissaires aux comptes

AEG Finances
Membre de Grant Thornton International
Philippe Bailly

Constantin Associés
Jean-Paul Seguret

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Directoire la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, les valeurs mobilières autres que des actions pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies. La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :
 - le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra dépasser un plafond de 7 700 000 euros (sept millions sept cent mille euros) en nominal, primes d'émission éventuelles non comprises,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à terme à des actions,
 - le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 200 000 000 euros (deux cents millions d'euros) ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant, en toute autre monnaie ou toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. En outre, le Directoire aura, conformément aux dispositions de l'article L. 225-133 du Code de commerce, la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- prend acte que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- décide que le Directoire pourra en outre offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
- prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;
- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet notamment de déterminer la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ainsi que les dates et modalités d'émission, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de fixer le cas échéant les modalités et bases de conversion, de déterminer les modalités de remboursement des valeurs mobilières représentant des titres de créance, de procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, d'imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et de prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après émission, de procéder à la cotation des valeurs mobilières à émettre et, généralement, de prendre toutes mesures, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités utiles à la réalisation et à la bonne fin des émissions envisagées, de constater les augmentations de capital qui en résulteront et de modifier corrélativement les statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à faire usage de la présente délégation, le Directoire établira conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 un rapport complémentaire à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou élévation du nominal)

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130-3 du Code de commerce :

- délègue au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital social, pendant une durée de vingt-six mois, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles à libérer par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ou par élévation du nominal des actions composant le capital social ou par l'emploi simultané de ces deux procédés. Les émissions d'actions nouvelles ou l'élévation de la valeur nominale des actions visées ci-dessus ne pourront pas avoir pour effet d'augmenter le capital social d'une somme supérieure à 1 700 000 euros (un million sept cent mille euros), qui s'imputera sur les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation de compétence donnée aux termes de la première résolution de la présente Assemblée ;
- décide en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution d'actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondant à l'ensemble des rompus seront vendues ; le produit net de la vente étant alloué aux titulaires de ces rompus, au prorata de leurs droits, au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- délègue au Directoire avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues par l'article L. 225-129-4 tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

RÉSOLUTIONS

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoir consentie au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Directoire et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 6 délègue au Directoire pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Directoire aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Directoire – dans le cadre de l'obligation de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce – à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, délègue au Directoire la compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la société en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions nouvelles et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, dans la limite de 1 % du montant des titres composant à ce jour le capital social, réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la société et/ou des sociétés ou GIE dont elle détient directement ou indirectement plus de 50 % du capital ou des droits de vote.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription au profit desdits adhérents.

Le prix des actions souscrites par les adhérents visés ci-dessus, en application de la présente autorisation, sera égal ou supérieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription.

L'Assemblée générale donne au Directoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment :

- décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ;

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;
- prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La délégation de compétence ainsi conférée au Directoire, avec faculté de subdélégation au Président, est valable à compter de la présente Assemblée et ce pour une durée de vingt-six mois.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte des nouvelles dispositions légales relatives au régime juridique des conventions soumises aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et propose que l'article 20 – Conventions – des statuts soit désormais rédigé de la manière suivante :

Article 20 – Conventions

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, sauf si la convention porte sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 30 avril 2013

Cédric de Bailliencourt
Président du Directoire

TOUR BOLLORÉ
31-32, QUAI DE DION-BOUTON
92811 PUTEAUX CEDEX - FRANCE
TÉL.: +33 (0)1 46 96 44 33
FAX: +33 (0)1 46 96 44 22

WWW.COMPAGNIE-DU-CAMBODGE.COM

